

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 1^{er} juin 2004 à 19 h
Hôtel du Jardin
1400, boulevard du Jardin
Saint-Félicien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 1 ^{ER} JUIN 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	8
REPRISE DE LA SÉANCE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	17
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. RAYMOND BOULIANNE.....	20
Mme SABRINA DUCHESNE.....	24
M. YVES GAUTHIER.....	26
M. DENIS TAILLON.....	37
M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON.....	46
Mme NATHALIE GIRARD	51
M. JEAN PARADIS.....	53
REPRISE DE LA SÉANCE	
RECTIFICATION	61
M. GAÉTAN ÉMOND.....	62
M. JACQUES VALOIS.....	66
M. RAYMOND BOULIANNE.....	75
Mme MÉLANIE DESROCHERS.....	78
M. YVES GAUTHIER.....	84

SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à vous tous à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

10 Mon nom est John Haemmerli, je suis un membre additionnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, et je présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique.

15 Avant de commencer toutefois, le premier soir, vous allez me permettre de prendre quelques minutes afin de vous expliquer comment ça fonctionne et les règles de procédure.

Auparavant, il faut que je vous fasse la lecture du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement par le ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair, alors c'est dans une lettre adressée à monsieur André Harvey, le président du BAPE, et ça dit:

20 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 39 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, je confie au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une consultation du public sur la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan située dans la province naturelle des Laurentides centrales. Le mandat du Bureau devra débuter le 26 avril prochain. Veuillez agréer, monsieur le Président, etc."

30 Donc le projet que nous allons examiner ensemble découle de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, il en est maintenant à l'étape de la consultation du public et il n'a pas encore fait l'objet d'une décision finale, et nous y reviendrons.

35 Alors pour examiner ce projet avec vous, la Commission est composée, je l'ai dit, d'un commissaire qui est membre additionnel du BAPE, il y a une équipe d'analystes, donc ici à ma gauche, vous avez madame Linda St-Michel et monsieur David Boudreault; vous avez aussi madame Jacinthe Boileau, qui est quelque part à côté des personnes-ressources.

40 Vous avez madame Anne-Lyne Boutin, qui est à l'arrière de la salle, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, qui s'occupe de la plus grande part de la logistique.

Vous avez madame Dufresne, qui est debout à la table du fond, madame Alexandra Dufresne, qui est la responsable des relations avec les citoyens et des communications avec les

médias. Elle est également responsable du registre auquel vous devrez vous inscrire si vous voulez poser des questions, je reviens vous expliquer ça tantôt.

45

Et nous avons une agente de secrétariat, qui est madame Louise Marois, qui n'est pas avec nous cette semaine.

50

La logistique de l'audience est assurée par le Service des expositions et des techniques audiovisuelles du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, qui est représenté ce soir par messieurs Daniel Buisson et Martin Lajoie, qui sont à la table de la technique.

55

Tout ce qui est dit durant l'audience est enregistré, les transcriptions seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site internet du BAPE, en général une semaine après la séance. La sténotypiste officielle qui est ici, à l'avant, est madame Florence Béliveau.

60

Alors comment va se dérouler cette première partie! Tout de suite après cet exposé, je vais vous identifier le promoteur du projet, qui est le ministère de l'Environnement, et les personnes-ressources qui sont des organismes que la Commission a invités pour répondre à vos questions.

65

Le promoteur va présenter le projet, ça va prendre environ une trentaine de minutes, et ensuite on va déclarer une pause et je vais ouvrir le registre.

70

Alors le registre est l'endroit, à la table à l'arrière de la salle, où vous devrez vous inscrire pour poser des questions; l'ordre d'inscription détermine l'ordre dans lequel je vais appeler les personnes. On reviendra tantôt sur le fonctionnement de la séance elle-même.

75

Donc au retour de la pause, je vais faire un appel de documents aux différents organismes avec lesquels on a déjà convenu de certains documents à déposer à la Commission, et on y va avec les questions.

80

Auparavant, je vais juste revenir un petit peu sur les aires protégées et le fonctionnement du BAPE. Donc depuis vingt-cinq (25) ans, tous les mandats provenaient de la Loi sur la qualité de l'environnement, c'est plus le cas depuis l'an passé puisque les aires protégées, qui relèvent de la Loi sur la conservation de patrimoine naturel, constituent pour le BAPE un nouveau champ d'exercice. Alors je vais laisser le ministère, tantôt, vous expliquer le cheminement qui a mené aux aires protégées, le plan d'action stratégique du gouvernement, la loi et le rôle du ministère, le détail du projet soumis, les limites, les divers régimes de conservation.

85

En ce qui a trait au BAPE, ce que j'aimerais vous dire, c'est qu'on a certaines dispositions qui sont les mêmes que pour les autres dossiers, c'est-à-dire que, bon un, le caractère public de l'audience, deux, l'accessibilité à la documentation, des audiences en deux (2) parties, il y a une

partie qui est cette semaine, qui est dédiée à l'acquisition d'information par des questions, il y a une deuxième partie qui va avoir lieu plus tard, vers la fin de l'été, qui va être dédiée à l'expression des opinions.

90 Il y a des règles de procédure que je vous énumérerai tantôt, qui sont très similaires aux autres dossiers qu'on examine, elles ont été adoptées par les membres du BAPE mais elles doivent encore être adoptées par le Conseil des ministres et leur publication dans la Gazette officielle. Ces règles-là sont disponibles à l'arrière, ainsi que sur le site internet du BAPE.

95 Enfin, il y a un code de déontologie, les membres du BAPE signent et adhèrent à un code de déontologie qui régie notre comportement, à savoir équité, intégrité, dignité, honneur, impartialité, neutralité et courtoisie; ça fait beaucoup de choses, je vais essayer de remplir tout ça dans les jours qui viennent. Ça régit aussi l'indépendance, c'est-à-dire absence de conflit d'intérêts et d'apparence de conflit d'intérêts, et devoir de réserve. Donc j'éviterai d'exprimer moi-même des opinions sur le projet ou sur d'autres projets qui ont été soumis au BAPE.

100 Même si nous relevons du même ministre, nous constituons un organisme indépendant du ministère de l'Environnement, et les membres du BAPE possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. Ça, ça implique entre autres qu'on a été assermenté devant un juge de la Cour supérieure du Québec.

105 Alors maintenant, je reviens à ce que je vous ai dit tantôt, donc on arrive quelque part dans la démarche de création d'une aire protégée et, je le répète, la décision finale sur le projet n'est pas encore prise. Le ministère de l'Environnement, qui coordonne le Plan d'action stratégique sur les aires protégées, avec d'autres partenaires gouvernementaux, vous présente une proposition de plan de conservation et puis une proposition de cadre de gestion pour le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan dont le territoire, pour l'instant, possède un statut provisoire de protection.

115 Notre mandat à nous, c'est d'examiner, avec l'aide des citoyens et des organismes intéressés, d'examiner plus avant le projet.

120 Dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le BAPE adhère à une vision large de la notion d'environnement, ça veut dire que ça dépasse les impacts sur le milieu naturel et que ça s'applique à tout l'environnement des populations touchées par le projet, à savoir les aspects sociaux, économiques et culturels. Ça, c'est une décision des tribunaux supérieurs.

125 Tous les aspects du projet peuvent être abordés au cours de l'enquête, ça veut dire aussi la raison d'être du projet, l'analyse des choix effectués pour le réaliser.

Une chose importante, c'est que les constatations et puis les avis qui résultent de l'analyse de la Commission ne sont pas décisionnels, et son rapport ne l'est pas plus. C'est un

130 élément qu'on va remettre au ministre de l'Environnement qui lui permettra de faire une
recommandation au Conseil des ministres, où la décision va se prendre, est-ce qu'on réalise le
projet ou non, et si oui, à quelles conditions. Donc le mandat de la Commission, c'est de tenir la
consultation publique, de rédiger et de transmettre son rapport au ministre. Une fois que c'est
fait, la Commission cesse d'exister.

135 La loi prévoit que le rapport serait déposé dans les six (6) mois suivant la fin des
consultations, et le ministre décidera de la date et des modalités pour le rendre public. Pour sa
part, la Commission entend déposer son rapport dans les trois (3) mois après la deuxième partie
de l'audience publique.

140 Si on revient à l'accessibilité à la documentation, les centres de consultation, l'information
relative au dossier est accessible à la Bibliothèque municipale de Saint-Félicien, à la Bibliothèque
publique de Mashteuiatsh, à la Bibliothèque d'Alma, à la Bibliothèque Paul-Émile Boulet à
l'Université du Québec à Chicoutimi, au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de
l'UQAM. Et on a une copie du dossier ici, à la table en arrière, si vous voulez consulter sur place;
145 je vous demande juste de pas partir avec un document, ça s'est déjà vu, et ça nuit à tout le
monde.

Le dossier peut également être consulté sur le site internet du BAPE, dont l'adresse est
disponible à l'arrière de la salle. C'est un outil supplémentaire pour faciliter la participation du
150 public. Tous les documents déposés sont numérisés et déposés sur le site, donc les documents
déposés dans la première partie des audiences, les transcriptions, les mémoires.

155 Dans la région, la Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque à Roberval et la Bibliothèque
Dolbeau-Mistassini peuvent vous fournir un accès gratuit, un accès internet gratuit au site du
BAPE.

160 Je vous l'ai dit tantôt, l'audience va se dérouler en deux (2) parties. La première partie,
cette semaine, consiste à obtenir de l'information possible sur le projet, sur ses répercussions, en
posant des questions au promoteur de ce côté-là, aux organismes invités de l'autre côté. Alors
séances ici ce soir, demain à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures
(19 h), c'est ce qui est prévu actuellement. Si besoin est, on ajoutera des séances
subséquentes.

165 Dans la deuxième partie, la Commission recevra les mémoires et puis elle entendra
l'opinion de tous ceux et celles qui désirent l'exprimer. Le petit problème qu'on a actuellement,
c'est la proximité de la période estivale; avec les règles de procédure, on doit vous donner un
délai minimal de vingt-huit (28) jours, et on arriverait après la Saint-Jean-Baptiste, donc la
deuxième partie de l'audience publique est prévue la semaine du 23 août 2004, elle
commencerait en fait le 24 août. Ce sera confirmé plus tard par un communiqué et un avis
170 public.

175 Pour cette deuxième partie, on demande aux gens ou aux organismes qui ont l'intention de déposer un mémoire de nous le faire savoir le plus tôt possible, mais au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie, soit le 10 août 2004, et puis aussi, de nous les déposer quatre (4) jours avant, soit le 20 août. Un, ça nous aide à organiser les séances de la deuxième partie, et puis d'autre part, en ayant lu les mémoires, ça nous permet d'échanger avec vous et de creuser certains points qu'on aurait besoin de creuser.

180 Alors voilà, on arrive aux personnes à l'avant de la salle! Donc pour répondre aux questions concernant le projet, le promoteur est le ministère de l'Environnement, alors je vous présente sa porte-parole qui est madame Hélène Tremblay, qui est la directrice régionale. Bonsoir madame Tremblay.

185 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

190 Je vais peut-être juste vous demander d'attendre la présentation du projet pour présenter l'équipe qui est avec vous, merci.

195 À votre droite, vous avez la table des personnes-ressources, donc ministères, groupes, organismes invités par la Commission. Alors je leur demanderais de s'identifier et, éventuellement, d'identifier les gens qui les accompagnent dans la salle s'il y a lieu. Alors on va commencer par monsieur Desrochers, peut-être.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

200 Oui bonjour tout le monde, mon nom est Sébastien Desrochers, je suis du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. De mon ministère, il y a présents monsieur Thomas Morissette, du secteur de Forêts Québec, et monsieur Luc Valin, secteur Territoire, qui est dans la salle ici.

205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Desrochers.

Monsieur Gauthier.

210

PAR M. OMER GAUTHIER:

215 Je suis Omer Gauthier, de la Société de la faune et des parcs, du ministère des
Ressources naturelles aussi, on est en transition. Dans la salle, il y a monsieur Gérald Guérin
aussi de notre société, qui est présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

220 Merci, monsieur Gauthier.

Monsieur Parent.

PAR M. GUY PARENT:

225 Bonjour, Guy Parent, de la Société d'établissements de plein air du Québec, directeur de
SÉPAQ de l'Ashuapmushuan. On a aussi monsieur Zamuner, du bureau central de Québec, qui
est dans la salle.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Merci, monsieur Parent.

Madame Boivin.

235 **PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:**

240 Alors Hélène Boivin, négociatrice aux affaires extérieures pour le Conseil des Montagnais
du Lac-Saint-Jean. Je suis accompagnée de monsieur Nelson Robertson, qui est directeur
intérimaire du secteur patrimoine, culture et territoire pour le Conseil des Montagnais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Boivin.

245 Alors monsieur Potvin.

PAR M. JACQUES POTVIN:

250 Oui bonsoir, Jacques Potvin, responsable de l'aménagement, représentant de la MRC
Maria-Chapdelaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Potvin.

255

Alors la Commission a sollicité d'autres personnes également, auxquelles elle pourra envoyer des questions par écrit ou, éventuellement, par lien téléphonique, s'il y a lieu, moyennant un préavis. Alors il s'agit du ministère de la Culture et des Communications pour les sites archéologiques; il s'agit de la MRC Domaine-du-Roy, pour son schéma d'aménagement. Et je sais que la représentante du Secrétariat aux affaires autochtones est dans la salle ce soir, bonsoir madame Bernard.

260

Alors ça, c'était pour les personnes-ressources donc qui nous aideront à répondre aux questions.

265

On arrive maintenant aux règles du jeu! Les règles de procédure qu'il faut suivre pour assurer un bon déroulement de l'audience sont simples, mais elles impliquent quelques éléments de base. En premier lieu, respect mutuel et courtoisie.

270

Toutes les questions du public que vous allez venir poser à la table en avant sont adressées au Président, ça s'applique également aux réponses du promoteur et des personnes-ressources; il ne devrait y avoir aucun échange direct entre le public et les personnes qui répondent aux questions. Ça permet de favoriser le bon déroulement de l'audience, ça permet à la présidence de s'assurer, en tout cas de diriger les questions aux différentes instances les mieux à même de répondre, et de s'assurer avec le participant que c'est bien la réponse à sa question.

275

Le nombre de questions par intervenant, il est de deux (2), sans sous-question. C'est pas pour vous limiter, c'est pour permettre au plus grand nombre de poser des questions. Quand vos deux (2) questions sont posées, vous pouvez vous retourner vous inscrire au registre et revenir.

280

On évite les préambules, les longs préambules aux questions, à moins que ce soit indispensable à la compréhension.

285

On évite également l'expression d'opinion, puisque la deuxième partie est prévue pour ça.

Et la Commission va intervenir souvent, d'abord la Commission est en enquête, l'audience est en moyen d'enquête publique, et puis elle va souvent profiter de vos questions pour approfondir des sujets. Donc si vous êtes à l'avant, vous avez posé votre question, la Commission embarque et pose les siennes; elle mange pas de votre temps, elle vous laissera poser votre deuxième question et elle va approfondir avec vous un sujet.

290

La Commission ne tolérera aucune forme de manifestation dans la salle, que ce soit d'approbation, comme des applaudissements, ou de désapprobation, des remarques

295 désobligeantes ou d'attitude méprisante envers quiconque. Pouvoir poser des questions et, en deuxième partie, donner son opinion avec sa propre perspective, ça implique que d'autres doivent pouvoir le faire aussi.

Et puis par ailleurs, j'aimerais aussi préciser que des fois, il peut arriver que la réponse
300 corresponde pas à vos attentes mais, bon, c'est ça la réponse.

Enfin, j'aimerais préciser aussi qu'il est défendu de fumer dans la salle d'audience, et je vous demanderais de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

305 Et pour terminer, la Commission est intéressée à vos commentaires sur la démarche, donc je sais qu'il y a, à la table à l'arrière, un petit sondage que vous voudrez bien remplir, si ça vous le dit, pour nous donner votre opinion sur le processus.

Alors voilà, j'ai fait le tour de ce que j'avais à vous présenter! Nous sommes rendus à la
310 présentation du projet par le promoteur, alors je vais inviter madame Tremblay à nous présenter son équipe et puis à nous présenter son projet.

Madame Tremblay!

315

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

320

Pour faire la présentation du projet, je suis accompagnée de monsieur Léopold Gaudreau, qui est à ma gauche, monsieur Gaudreau est directeur de la Direction du patrimoine écologique et du développement durable; monsieur Vincent Gerardin, qui est à ma droite, il est chef du Service des aires protégées; et à l'extrême droite, monsieur Rodolph Balej, qui est
325 chargé de projet. Dans la salle aussi, il y a madame Véronique Tremblay, qui est chargé de projet au niveau régional.

Pour commencer la présentation, je cède la parole à monsieur Gaudreau.

330 PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors bonjour à tous. Monsieur le Président, la présentation du ministère de l'Environnement va se dérouler en quatre (4) temps. En premier lieu, nous vous présenterons quelques éléments du contexte historique qui a amené l'actuel plan d'action gouvernemental sur
335 les aires protégées; ensuite, nous dresserons le portrait de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan; puis nous dégagerons les principaux enjeux au plan économique et

social de cette aire protégée; et finalement, nous vous présenterons le projet de cadre de protection et de gestion envisagé pour cette aire protégée.

340 Rappelons-nous qu'en 1992, quelque cent trente (130) pays dans le monde, dont le
Canada, ont adopté la convention sur la diversité biologique. Par cette convention, les aires
protégées ont été inscrites comme un élément essentiel de la protection de la biodiversité. Dès
ce moment, un vaste mouvement international et national a été lancé, pour que chaque état
prévoit son réseau d'aires protégées et se donne des stratégies pour atteindre des hauts
345 standards de protection de sa biodiversité. C'est dans cette foulée qu'en 1999, le Québec réalise
le bilan de ses aires protégées.

Il y constate qu'il est parmi les états qui protègent le moins bien cette biodiversité par les
aires protégées; que sa superficie en aires protégées est seulement de deux point huit pour cent
350 (2,8 %), et que cette superficie stagne; que ses statuts juridiques existants d'aires protégées sont
parfois trop rigides et souvent mal adaptés à la conservation de la biodiversité, et font
insuffisamment place aux populations; et qu'il y a, finalement, absence de stratégie et de plan
d'action sur les aires protégées au Québec.

355 Cela emmène, en juin 2000, le gouvernement à adopter des orientations stratégiques
permettant d'implanter un véritable réseau d'aires protégées. Une cible quantitative est fixée, à
savoir huit pour cent (8 %) de la superficie du Québec en aires protégées, et ceci pour 2005; une
cible qualitative est établie, qui vise à garantir que le futur réseau sera représentatif de toute la
diversité biologique du Québec; une obligation est faite de s'assurer que la planification du
360 réseau des aires protégées puisse s'inscrire dans les autres planifications du territoire, et que les
autres planifications territoriales en fassent de même; et qu'enfin, la planification des aires
protégées puisse prendre en compte les conditions socioéconomiques des populations touchées.

En mai 2002, le Conseil des ministres adopte le Plan d'action stratégique sur les aires
365 protégées. Ce plan vise à poursuivre la planification et la réalisation des statuts traditionnels
d'aires protégées que sont entre autres les parcs nationaux, les réserves écologiques, les
habitats fauniques et autres, à adopter une nouvelle législation sur les aires protégées plus
facilitante, dont de nouvelles règles de conservation et de gestion. Cette loi est adoptée en
décembre 2002. Et de créer et de mettre en place de nouvelles aires protégées par des statuts
370 de réserve aquatique ou de biodiversité, et de paysage humanisé, constituant ainsi la nouvelle
épine dorsale du réseau des aires protégées du Québec.

C'est dans le cadre de cette démarche d'aires protégées qu'en février 2003, le ministre de
l'Environnement, le ministre des Ressources naturelles, la ministre de l'Énergie et le ministre
375 responsable de la Société de la faune et des parcs recommandent au Conseil des ministres
l'attribution du statut de réserve aquatique projetée à la rivière Ashuapmushuan.

Avant de poursuivre, rappelons-nous ce qu'est une aire protégée. Une aire protégée, en
vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, c'est une portion de terre ou d'eau

380 douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée. Cette superficie doit être vouée à la
protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées. Elle
doit être également légalement désignée, et il faut qu'elle soit réglementée, administrée par des
moyens efficaces.

385 Par ailleurs, la même Loi sur la conservation du patrimoine naturel définit une réserve
aquatique comme une aire composée principalement d'eau, qu'elle soit d'eau douce, saumâtre
ou salée, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau et les écosystèmes riverains
associés.

390 Pour sa part, le processus de constitution d'une aire protégée, tant pour une réserve
aquatique que pour une réserve de biodiversité, est complexe et comprend plusieurs grandes
étapes. Dans le cas de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, nous nous
trouvons présentement à l'étape 3, laquelle vise la consultation du public par le Bureau
d'audiences sur l'environnement, avant l'adoption d'un statut permanent de protection et du plan
395 de conservation définitif par le gouvernement.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

J'aborde maintenant le portrait écologique et social du projet de réserve aquatique.

400 La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan se situe dans la région
administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle se trouve au nord-ouest du lac Saint-Jean, à
environ une trentaine de kilomètres de la Ville de Saint-Félicien.

405 L'aire protégée projetée couvre une superficie de deux cent soixante-seize virgule six
mètres carrés (276,6 m²). Elle consiste en un corridor qui protège le paysage visible depuis le
fond de la vallée, c'est-à-dire le lit de la rivière Ashuapmushuan et les premiers versants de sa
vallée. Ce corridor, dont la largeur varie de six cents mètres (600 m) à six kilomètres (6 km),
s'étend sur environ cent vingt-cinq kilomètres (125 km) de longueur entre le pont de la route 167,
410 située au kilomètre 177, et le kilomètre 51, à partir de l'embouchure en amont de l'île du Notaire.

Le ministère de l'Environnement a développé un cadre écologique du territoire québécois
visant l'intégration et l'utilisation de la connaissance écologique pour la gestion durable et
respectueuse du territoire et de ses ressources. D'après ce cadre écologique, le territoire
415 québécois totalise treize (13) provinces naturelles; celles-ci sont la porte d'entrée de l'analyse et
du développement du réseau des aires protégées.

La région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean chevauche trois (3) provinces
naturelles, en l'occurrence la province naturelle C des Laurentides méridionales, la province
420 naturelle D des Laurentides centrales, et la province naturelle G des hautes terres de Mistassini.
La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan est située dans la province naturelle
D des Laurentides centrales.

425 Le ministère de l'Environnement a élaboré une caractérisation écologique plus fine de la réserve aquatique projetée, afin de mieux apprécier les contraintes biophysiques du territoire et la capacité de support des écosystèmes. La combinaison de plusieurs paramètres, tels que la forme de la vallée, la largeur du fond de la vallée ou de la rivière, la sinuosité du cours d'eau, la pente d'écoulement ou le dénivelé des versants, a conduit à la caractérisation de huit (8) segments distincts présentant des contraintes et des potentiels spécifiques au regard de l'aménagement ou de certaines activités.

430 La réserve aquatique projetée se trouve sur le territoire des municipalités régionales de comté du Domaine-du-Roy, au sud de l'Ashuapmushuan et à l'est de la rivière du Chef, et de Maria-Chapdelaine au nord de l'Ashuapmushuan et à l'est de la rivière du Chef.

435 L'aire protégée projetée est également située dans le Nitassinan de la communauté ilnue, c'est-à-dire dans le territoire ancestral de la communauté ilnue du Lac-Saint-Jean. Le Nitassinan fait présentement l'objet de la négociation territoriale globale.

440 La réserve aquatique projetée se trouve intégralement dans la réserve à castor de Roberval. Cette réserve à castor a été constituée en 1951, en vue de permettre le rétablissement des populations de castors alors menacées. Les membres de la communauté ilnue de Mashteuiatsh y détiennent l'exclusivité du piégeage des animaux à fourrure.

445 Plus des deux tiers de la superficie de la réserve aquatique se trouve dans la réserve faunique Ashuapmushuan gérée par la SÉPAQ. La réserve aquatique projetée couvre également une partie de la pourvoirie Damville, ainsi que l'aire faunique communautaire du Lac-Saint-Jean, laquelle est gérée par la Corporation L'Activité pêche du Lac-Saint-Jean. Cet organisme a été créé en 1996 à l'initiative des MRC de Maria-Chapdelaine, Lac-Saint-Jean et Domaine-du-Roy, qui souhaitent encadrer la pêche sportive afin d'assurer la pérennité des ressources halieutiques, tout en optimisant les retombées socioéconomiques de l'activité.

455 De nombreux acteurs interviennent sur le territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, parmi lesquels les MRC Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine, la municipalité de Saint-Thomas-Didyme, la communauté autochtone de Mashteuiatsh, les groupes environnementaux comme le Conseil régional de l'environnement et du développement durable ou le Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan, et différents pourvoyeurs de services.

460 La rivière Ashuapmushuan est un habitat majeur pour la ouananiche. L'Ashuapmushuan est un corridor biologique capital entre le lac Saint-Jean et certains cours d'eau fréquentés par cette espèce, notamment les rivières aux Saumons, Pémonka et du Cran. La rivière offre quatre-vingt-quatre kilomètres (84 km) accessibles à cette espèce; trente-trois kilomètres (33 km) se trouvent dans la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, ce qui représente environ dix pour cent (10 %) linéaire de rivière accessible à cette espèce dans le bassin versant
465 du lac Saint-Jean, qui est de l'ordre de trois cent cinquante kilomètres (350 km).

470 Selon les données disponibles de la Société de la faune et des parcs et de la Corporation LACTivité pêche, on estime que quarante pour cent (40 %) de la récolte de ouananiche dans l'aire faunique communautaire provient de la rivière Ashuapmushuan. Par ailleurs, une étude réalisée en 1991 par le groupe Environnement Shooner, le Centre écologique du Lac-Saint-Jean et Hydro-Québec, met en relief le fait que la majorité des habitats favorables à cette espèce se situent dans l'actuelle réserve aquatique projetée.

475 La situation des populations de ouananiche au Lac-Saint-Jean est quelque peu préoccupante depuis 2001, malgré la poursuite d'un programme d'ensemencement qui a été conduit durant dix (10) années, de 1990 à 1999. Le graphique met d'ailleurs en relief le fait que les populations de ouananiche des principaux tributaires du Lac-Saint-Jean connaissent d'importantes variations, et que s'agissant particulièrement de la rivière Ashuapmushuan, les données disponibles sur la ouananiche sont très largement lacunaires.

480 Pour achever le portrait, il convient de signaler que quatre (4) droits fonciers ont été attribués dans la réserve aquatique projetée; trois (3) se rapportent à des camps autochtones, le quatrième étant un bail à des fins commerciales délivré à l'entreprise Aventure sur la route des fourrures.

485 Par ailleurs, le territoire de l'aire protégée totalise cent quarante kilomètres (140 km) de circuit récréatif, qu'il s'agisse d'itinéraires canotables, de sentiers de motoneige ou de parcours équestres ou de traîneaux à chiens.

490 Enfin, il importe de souligner que le réseau de chemin est relativement important dans l'aire protégée, particulièrement en amont. Elle est en outre traversée sur une trentaine de kilomètres par la route 27, une route forestière de catégorie 1 construite au début des années mil neuf cent soixante et recalibrée vers 1975 pour permettre le transport du bois de coupe. On estime à environ quatorze mille (14 000) le nombre de passages de camions empruntant cette route forestière chaque année.

495 En résumé, on retiendra que la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, au regard de ses composantes géologiques, géomorphologiques et bioclimatiques, protège des types écologiques représentatifs de la province naturelle des Laurentides centrales. L'exceptionnalité de cette aire protégée lui est conférée par l'intégrité écologique de la rivière, la beauté de ses paysages, la qualité et la densité de ses habitats salmonicoles et la richesse de son patrimoine archéologique et culturel.

500 Ce rapide portrait de la réserve aquatique projetée nous amène à dégager plusieurs enjeux, tant d'un point de vue écologique qu'au plan social. Les principaux enjeux sont la population de ouananiche, l'intégrité écologique, le projet collectif d'un territoire, les activités traditionnelles et le développement durable.

510 Les objectifs du premier enjeu qu'est la population de ouananiche sont d'assurer la conservation des habitats salmonicoles et de contribuer à la protection de l'espèce; les activités recommandées sont la protection des habitats en aval des chutes de la Chaudière, réaliser des inventaires et du suivi, et un encadrement des activités récréatives susceptibles d'avoir un impact sur la population de ouananiche ou ses habitats.

515 Trois (3) scénarios se présentent donc pour gérer la population de ouananiche. Le premier scénario consiste en un statu quo, c'est-à-dire une gestion de la ressource qui ne relève que de la Société de la faune et des parcs; le deuxième scénario est la protection intégrale, c'est-à-dire le statut de sanctuaire sous la seule responsabilité du ministère de l'Environnement; et le troisième scénario est une gestion contrôlée conciliant les objectifs fauniques et ceux de l'aire protégée par un partenariat, Société de la faune et des parcs et ministère de l'Environnement.

520 Le deuxième enjeu, qui est l'intégrité écologique, présente des objectifs qui sont de réduire ou de prévenir les impacts écologiques des activités exercées dans la réserve aquatique projetée, et de maintenir et améliorer le caractère naturel de la rivière; les actions que nous recommandons sont la révision du tracé de la route 27, la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation des projets de mise en valeur, et le suivi environnemental des activités autorisées.

530 Le troisième enjeu consiste en un projet collectif de territoire dont les objectifs sont de mettre en place une démarche partenariale, d'associer les acteurs régionaux à la planification et à la gestion de la réserve aquatique, et d'offrir une occasion d'échange entre les cultures; les actions recommandées sont l'implantation d'une structure de concertation, la délégation de la gestion à une structure locale existante, et la diffusion des connaissances et la promotion des activités.

535 Les objectifs des activités traditionnelles sont de maintenir la pratique des activités traditionnelles autochtones, de permettre à la communauté ilnue de Mashteuiatsh de faire connaître sa culture, et de maintenir les activités récréatives que sont le canot, la cueillette, la pêche et autres; les actions recommandées sont la création d'une structure partenariale associant Autochtones et non-Autochtones, la protection des sites patrimoniaux autochtones, et l'élaboration d'un cadre de gestion souple.

540 Enfin, le dernier enjeu qu'est le développement durable, les objectifs sont donc de favoriser la concertation autour des activités, de baliser les conditions d'exercice des activités récréotouristiques, et de veiller au développement d'une offre écotouristique sécuritaire et de qualité; les actions recommandées sont l'élaboration d'un plan d'action pour la protection et la mise en valeur, l'évaluation de projet et de suivi, et poursuite des activités de sensibilisation et des études.

550 En somme, que souhaitons-nous! Nous souhaitons conserver, voire améliorer la biodiversité spécifique de l'aire protégée, proposer une démarche partenariale afin de créer une synergie entre les différents acteurs du territoire, déléguer la gestion à une structure déjà

existante sur le territoire, et permettre le développement d'activités respectueuses du maintien de la biodiversité et du statut d'aire protégée.

555 Maintenant, monsieur Léopold Gaudreau va vous exposer le projet de cadre de conservation.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

560 Alors pour atteindre les objectifs visés par l'aire protégée de la rivière Ashuapmushuan, pour répondre aux enjeux précédemment énoncés, le ministère de l'Environnement a préparé un projet de cadre de conservation et de gestion qu'il propose à la consultation du public.

565 Le concept de protection et de gestion envisagé repose sur un partage des responsabilités et sur un équilibre dans les rôles entre le gouvernement, dont le ministère de l'Environnement et ses partenaires interministériels, la création d'un conseil de conservation et de mise en valeur représentatif du milieu socioéconomique régional, et d'une société de gestion à laquelle viendra s'associer des prestataires de service en région.

570 Pour sa part, le conseil de conservation et de mise en valeur aura pour mandat principal de proposer au ministère de l'Environnement un plan de protection et de mise en valeur de l'aire protégée. Il devra formuler au ministère de l'Environnement les recommandations en matière de conservation, de développement et de gestion de la réserve aquatique. Il pourra établir des partenariats de conservation et de mise en valeur, et proposer un programme d'acquisition de connaissance et de suivi de la biodiversité de l'aire protégée.

575 Le ministère de l'Environnement propose que la répartition des sièges au sein du conseil de la conservation et de mise en valeur soit la suivante: deux (2) membres représentant les municipalités et les MRC; deux (2) membres de la communauté autochtone de Mashteuiatsh; deux (2) membres des groupes environnementaux; deux (2) membres du secteur économique; et un (1) membre du monde de l'éducation.

585 Au côté de ces neuf (9) personnes participeront également aux réunions un membre de la Direction régionale du ministère de l'Environnement, un membre de la Direction régionale du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, un membre de la Société de gestion de la réserve aquatique.

En somme, le conseil de conservation et de mise en valeur se composera de douze (12) personnes, et il reviendra à ses membres de fixer les modalités de fonctionnement de ce conseil.

590 Pour sa part, la société de gestion se verra confier la gestion de la réserve aquatique sur la base d'une convention établie avec le ministère de l'Environnement, conformément aux objectifs du plan de conservation adopté par le gouvernement. Les mandats de la société de gestion seront d'assurer la gestion de la réserve aquatique, de mettre en œuvre certains volets

595 du plan de protection et de mise en valeur, et d'assurer la surveillance du territoire et des activités qui s'y pratiquent.

600 À cette étape-ci, le ministère de l'Environnement considère que le gestionnaire de la réserve faunique Ashuapmushuan est actuellement la structure la mieux adaptée pour exercer cette délégation de gestion. Il est par conséquent proposé que la SÉPAQ, qui administre présentement le territoire de la réserve faunique, demeure le délégataire du ministère en ce qui a trait à la gestion courante des activités exercées dans la réserve aquatique.

605 Toutefois, lorsqu'une décision gouvernementale sera prise à l'égard de la délégation de gestion de la réserve faunique à la communauté de Mashteuiatsh, et ce suite à la conclusion de l'approche commune, le scénario de gestion prévu par le ministère de l'Environnement est un transfert de compétence au bénéfice de cette communauté autochtone.

610 Pour sa part, le ministère de l'Environnement, en sa qualité de responsable de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan, a pour principaux mandats d'assurer le suivi de la biodiversité de la réserve aquatique, de veiller à ce que la gestion de la réserve aquatique satisfasse aux objectifs du plan de conservation adopté par le gouvernement et aux dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, de délivrer les autorisations requises pour la réalisation de projets, d'évaluer et faire évaluer les éventuels impacts des activités projetées et autorisées et, le cas échéant, modifier les conditions de leurs exercices, et d'assister le conseil de conservation et de mise en valeur, et participer à son fonctionnement.

620 Ainsi, le cadre de protection et de mise en valeur repose sur plusieurs outils. D'abord, un cadre légal, qui est la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, une structure régionale de concertation, le conseil de conservation et de mise en valeur, une structure locale de gestion, un délégataire, et un cadre réglementaire, le plan de conservation qui devra, selon la loi, être révisé périodiquement, comprenant un zonage et une réglementation.

625 Par conséquent, le projet de réserve aquatique vise donc à protéger la biodiversité de la rivière Ashuapmushuan et de ses milieux riverains, à régionaliser la gestion de la réserve aquatique, à créer une synergie entre les différents groupes d'intérêt, à contribuer à l'émergence d'une vision commune, à concilier conservation et mise en valeur.

630 La protection de ce très bel échantillon de nature bénéficiera en premier lieu aux communautés locales qui pourront profiter pleinement de tous ses attraits. C'est dans cette perspective que le ministère de l'Environnement propose la création d'un conseil de conservation et de mise en valeur, afin de promouvoir une gestion concertée et régionalisée de la réserve aquatique, et de susciter de multiples projets alliant conservation et mise en valeur.

635 Par cette décision d'aire protégée, le gouvernement consacre le statut patrimonial à cette rivière et garantit la protection de tous ses potentiels.

Il reste maintenant le défi de la mettre en valeur, en prenant appui sur les volontés, les intérêts et le savoir-faire du milieu local et régional.

640 Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Merci monsieur Gaudreau, merci madame Tremblay.

Il y a un point que j'ai oublié de mentionner, je vous en ai parlé en rencontre préparatoire, c'est évidemment tous les documents que vous présentez, vous les déposez en douze (12) copies à la Commission. Alors merci beaucoup.

650 Alors maintenant, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes, nous allons revenir à huit heures (8 h), et le registre est ouvert.

655

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

660

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous poursuivons! Avant de passer aux questions, je vais faire l'appel de documents dont je vous ai parlé tantôt. Alors pour le bénéfice du public, je vais demander à
665 chacune des personnes ici en avant, ou organismes, les documents qu'ils avaient à déposer, qu'ils ont éventuellement déposés et ceux qui restent à venir.

Alors je vais commencer par le ministère de l'Environnement, madame Tremblay.

670

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Oui monsieur le Président. Nous avons déposé, en complément, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

Monsieur Desrochers, pour les Ressources naturelles.

680

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

Oui monsieur le Président. On a déposé quelques documents.

685

D'abord, c'est quatre (4) états de situation, un état de situation qui est plus général, un état de situation pour le secteur des forêts ainsi que Forêts Québec, un troisième pour le secteur des mines, et un dernier pour le secteur du Territoire.

690

On a également déposé une carte représentant les différents droits octroyés au niveau territorial, une carte pour les aires communes et une dernière au niveau des travaux forestiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

695

Merci monsieur Desrochers.

Monsieur Gauthier, lors des rencontres préparatoires, nous avons parlé de données éventuelles sur la ouananiche, est-ce que vous avez des documents?

PAR M. OMER GAUTHIER:

700

Il y a pas de document complémentaire. On a regardé au niveau de la réserve Ashuapmushuan, plan de développement, mais il y avait rien d'action qui touchait la réserve Ashuapmushuan vraiment.

705

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si, au moment des questions, il y a des choses qui apparaissent, à ce moment-là on avisera.

710

PAR M. OMER GAUTHIER:

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

715

Merci.

Alors monsieur Parent, pour la SÉPAQ.

720

PAR M. GUY PARENT:

On a déposé, à la demande de la Commission, la cartographie de canot camping, la cartographie des secteurs de chasse qui sont touchés, la cartographie de la réserve qui contient et les secteurs de chasse et les réseaux routiers.

725

Et quelques informations concernant la gestion de la SÉPAQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Merci monsieur Parent.

Madame Boivin, pour le Conseil des Montagnais.

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

735

Alors étant un peuple de tradition orale, on a déposé aucun document.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Vous avez pas déposé une feuille qui fait l'ensemble des secteurs ou des structures touchées?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

745 Bien, on a remis au ministère une feuille pour indiquer le dialecte dans lequel on voulait
que les termes soient utilisés pour nous représenter particulièrement. Ensuite, vulgariser et
donner des explications très brèves en lien avec le projet de réserve aquatique en ce qui a trait
aux aspects liés aux enjeux de la négociation territoriale.

750 Et aussi, des informations sur l'utilisation que nos membres font du territoire où se situe le
projet de réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Oui, c'est à cette dernière information que je pensais, là. Merci beaucoup, madame
Boivin.

Il me reste monsieur Potvin, de la MRC Maria-Chapdelaine.

PAR M. JACQUES POTVIN:

760 Oui, à la demande de la Commission, nous avons déposé des extraits du schéma
d'aménagement de 1987, des extraits de la réglementation d'urbanisme en vigueur, ainsi que les
projets de règlement, trois (3) projets de règlement modifiant cette même réglementation
d'urbanisme.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

770 J'aimerais vous dire aussi que des extraits du schéma d'aménagement, des extraits
équivalents, donc des extraits pertinents au projet ont été déposés par la MRC Domaine-du-Roy.

Alors voilà, on y va avec les questions!

775

780

785

**PÉRIODE DE QUESTIONS
RAYMOND BOULIANNE**

PAR LE PRÉSIDENT:

790

J'appelle monsieur Raymond Boulianne, s'il vous plaît.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

795

Moi, la question va être bien simple, je suis juste en bas de la réserve, et puis je vous pose la question, monsieur le Président, il y a beaucoup d'intervenants, mais quand il y a beaucoup d'intervenants, il y a beaucoup d'embûches.

800

Vu que je suis à ras, en bas de la réserve, si vous saviez tout le dossier que j'ai là-dessus, c'est fatigant!

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est quoi qui vous préoccupe?

805

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Ça me préoccupe parce que ça s'arrêtera pas là. Moi, ça me fait rien qu'ils fassent une réserve, comme ça me faisait rien pour Hydro-Québec, aussi, quand ils ont voulu passer, je leur ai même donné la permission, parce qu'ils me noyaient pas.

810

Mais que c'est qui me fatigue, moi, c'est quand il y a beaucoup d'intervenants, c'est facile à se défiler pour ceux qui ont des intérêts "pécuniers" en arrière.

815

J'ai pas peur des Autochtones, moi, j'ai jamais eu peur d'eux autres, je me suis toujours bien entendu. Mais j'ai peur de mes semblables, parce que mes semblables, je sais comment est-ce qu'ils triment ça, les affaires, moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

820

Mais, monsieur Boulianne, avez-vous une question pour vos semblables, à adresser aux personnes-ressources?

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

825

Oui, aux personnes-ressources, il faudrait qu'ils seraient intègres un petit peu, un petit peu d'intégrité, ça ferait donc du bien. Toute ma vie, j'ai travaillé pour ça, moi, l'intégrité, toute ma vie.

830 J'ai travaillé dans les mines, j'ai travaillé, au point de vue des mines, j'étais technicien de laboratoire, ils me faisaient faire des tests sur le cyanure. Mais quand il s'est passé des affaires là, c'était pas facile. Ça avait beau être écologie ou non, le cyanure allait dans le lac Doré, le vas vous dire ça en passant, moi. J'avais beau protester, ça a rien donné. Et j'ai protesté auprès des ministères.

835 Quand il y a beaucoup d'intervenants, beaucoup de troubles. Il faudrait que ce serait limité, il faudrait au moins qu'il y ait un responsable, pour qu'il paie un peu la note, lui, quand la situation sera pas correcte, payer la note.

840 C'est ça que je voudrais, un responsable dans cette société-là, au moins. Vous faites une grosse organisation, personne de responsable. C'est facile de se défiler, dans ce temps-là! Je le sais, je fais face à ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

845 Bon, étant donné que – en fait, j'ai l'impression que vous allez avoir une deuxième partie intéressante avec des opinions à nous présenter, mais étant donné qu'on est dans la partie questions ce soir, on va peut-être aller demander au ministère de l'Environnement si dans la structure qu'ils nous ont présentée tantôt, il est prévu d'identifier un responsable, comme vous voulez le savoir.

850 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Oui, ça, j'aimerais beaucoup ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

855 Alors madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

860 Oui monsieur le Président, le ministère de l'Environnement est responsable d'assurer la conservation de la biodiversité. Pour ce faire, on a proposé de s'associer à un conseil de conservation et de mise en valeur qui va développer un plan de gestion, et la gestion elle-même, localement, sera confiée à un organisme du milieu. Et pour l'instant, nous proposons que ce soit la SÉPAQ.

865 C'est l'ensemble des responsabilités, c'est la répartition des responsabilités qui est proposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

870

D'accord. Donc je vais essayer de résumer, là. Il y en a plusieurs à différents niveaux; au niveau de la réalisation, c'est la société de gestion, c'est la SÉPAQ.

875

La préoccupation de monsieur Boulianne, c'est s'il arrive quelque chose en rapport avec la réserve, à qui je m'adresse.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

880

Le grand responsable d'assurer la protection de l'aire protégée, c'est le ministère de l'Environnement; s'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas à la satisfaction d'une personne, c'est ultimement le ministère de l'Environnement qui en a la responsabilité.

PAR LE PRÉSIDENT:

885

Monsieur Boulianne, si vous étiez resté au micro en avant, j'aurais pu demander si c'était la réponse que vous vouliez entendre.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

890

Je peux revenir! Je suis pas collé là-bas, moi!

PAR LE PRÉSIDENT:

895

Oui.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

900

Oui, mais c'est rien que l'Environnement, ça, mais il y a toutes sortes de choses qui intervient.

905

Supposons qu'on fait un programme pour faire du développement touristique, comme la route des fourrures, tout ça, je le sais où c'est qu'elle passe, la route des fourrures, elle passe sur mes terrains, j'ai donné la permission. Je suis pas dedans, moi, mais j'ai donné la permission. Mais ça fait du trouble, par exemple.

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Donc ce que j'en déduis, de ce que je comprends et puis de ce que le ministère me répond, et puis de ce qu'on connaît de la situation, c'est que vous, vous devez à chaque fois vous adresser à l'intervenant en question, et vous trouvez que ça en fait beaucoup.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Ça en fait beaucoup, il y a pas personne de responsable.

915

Moi, on m'a volé cent quarante-cinq pieds (145 pi) de terrain, qu'ils ont bûché le bois, et puis il y a pas personne de coupable. Il y a rien que moi de coupable, de l'avoir découvert. Et le ministre des Ressources naturelles, il a permis ça, et ils ont bûché mon bois, et puis du bois sarré, que j'avais sarré depuis que je suis tout jeune, je vas là depuis l'âge de sept (7) ans, moi, et je suis rendu passé soixante-dix (70) ans. Ça fait que j'y tenais, à cette place-là, je l'ai bâtie moi-même, je l'ai défrichée moi-même, et j'y tenais, parce que c'était ma retraite que j'ai pris là, moi.

920

Et j'ai mangé le coup, et je le mange encore. Ça fait dur! C'est ça ma vie, je suis à ma retraite. Je pense que j'aurais été mieux avec Hydro-Québec qu'avec tout ce monde-là.

925

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce que je comprends, là, c'est que vous me faites part d'une opinion, mais en fait il y en a pas de question.

930

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

La question est qu'il faut qu'il y ait quelqu'un de responsable, à un moment donné, de quelque chose. Supposons qu'il y a un intervenant, supposons qu'on dit, ah bien nous autres, on a ça à développer et on passe sur tes terrains, tu te recules de là! Bien ça, j'aime pas ça. On devrait au moins me demander la permission et pas me donner des coups de pied.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Je prends bonne note de votre commentaire, monsieur Boulianne, mais je note aussi que ça dépasse un petit peu, ça dépasse le projet qu'on examine, ça concerne l'ensemble des intervenants chez vous, autour de chez vous et dans le territoire de la réserve aquatique.

940

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Monsieur, c'est une question politique; quand c'est question de politique, ça concerne toutes sortes de choses, monsieur.

945

Vous êtes un commissaire, mais c'est question de politique, là. Politique, il y a pas rien que l'écologie, il y a toutes sortes d'intervenants qui vont venir dans ça, que ce soit au point de vue touristique, au point de vue n'importe quoi. C'est question de politique, ça.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

955

Bon, ça va, j'ai bien pris note.

Est-ce que vous avez une deuxième question, monsieur Boulianne?

960

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Bien, j'en aurais une autre. Moi, j'aimerais que le monde soit responsable et la deuxième, bien, au moins qu'on essaie, quand on aura besoin de quelque chose sur mon terrain, qui est des lots patentés, j'aimerais qu'on me parle avec respect et qu'on vienne me voir. Pas me faire ça par en arrière, et me faire faire des coups. Ça, j'aime pas ça. Me faire voler mon bois, ça, j'aime pas ça, du bois sarpé, j'aime pas ça. Comprenez-vous, là?

965

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Oui, je comprends très bien.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

975

Ça, c'est pas plaisant, ça. Et j'ai pas fait ça pour faire une piastre, moi, j'ai fait ça pour travailler à ma retraite. J'ai pris ma retraite pour ça, et c'est une retraite très "toffe" que j'ai faite.

Pourtant, je veux pas nuire à personne, je veux même partager avec eux autres. Ils l'aiment, la place, mais parce que je l'aime, cette place-là, moi.

980

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Boulianne, merci beaucoup.

985

SABRINA DUCHESNE

PAR LE PRÉSIDENT:

990

J'appellerais maintenant madame Sabrina Duchesne, du Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

Bonsoir madame Duchesne.

995 **PAR Mme SABRINA DUCHESNE:**

Bonsoir monsieur le Président.

1000 J'aimerais obtenir des précisions sur la façon dont le conseil de conservation et de mise en valeur va être mis sur pied. C'est la seule question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1005 Quel genre de précisions?

PAR Mme SABRINA DUCHESNE:

1010 Est-ce que c'est des gens qui vont être nommés par le ministère, est-ce que c'est le milieu qui va être responsable lui-même de choisir les intervenants qui vont siéger sur ce conseil.

PAR LE PRÉSIDENT:

1015 Alors monsieur Gaudreau, j'imagine que c'est vous qui allez répondre? Excusez-moi, je viens de commettre un impair, madame Tremblay, s'il vous plaît!

1020 Mais moi aussi, ça me préoccupe. Entre autres vous avez dit tantôt – je m'adressais à monsieur Gaudreau parce que c'est lui qui en a parlé – il a dit, les membres détermineront eux-mêmes les règles de fonctionnement, etc., mais pour la première volée, qui va déterminer ces règles-là, comment ça va se faire. C'est, je pense, le fond de la question de madame Duchesne.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1025 La façon dont nous suggérons que ça se fasse, le ministère va inviter les différents groupes d'intérêt à identifier leurs représentants appelés à siéger au conseil de conservation et de mise en valeur. À titre d'exemple, au niveau des élus, nous allons demander aux élus locaux de déterminer eux-mêmes qui seront leurs représentants au sein du conseil de conservation et de mise en valeur.

1030 Pour ce qui est des socioéconomiques, nous allons demander aux socioéconomiques, par le biais d'un collège électoral, de nous les désigner. Ce n'est pas le ministère qui va choisir les gens, ce n'est pas notre intention du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035 Donc dans chaque groupe, mais la question est la même pour les groupes dits environnementaux, quoi que d'après moi, le conseil sort de ce cadre-là, est-ce que la Table régionale sur les aires protégées par exemple aurait un rôle à jouer dans ce processus-là?

Parce qu'il y a énormément de gens qui sont intéressés à la chose, si je comprends bien, la liste est longue.

1040

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

La liste est très longue, monsieur le Président. En ce qui concerne les groupes environnementaux, en fait c'est tous les groupes environnementaux de la région seront sollicités pour se réunir, on est prêt à animer une rencontre, pour qu'ils puissent cheminer et déterminer entre eux leurs représentants. Et la TARAP est un regroupement qui est constitué de membres de différents groupes environnementaux, aussi, donc eux autres aussi seront là.

1045

PAR LE PRÉSIDENT:

1050

Merci.

Est-ce que ça répond à votre question, madame Duchesne?

1055

PAR Mme SABRINA DUCHESNE:

Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1060

Merci beaucoup.

1065

YVES GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant Yves Gauthier, du Comité de l'environnement de Chicoutimi.

1070

Bonsoir monsieur Gauthier.

PAR M. YVES GAUTHIER:

1075

Bonsoir monsieur le Président.

Dans la présentation par le ministère de l'Environnement, monsieur le Président, on nous a donné différentes informations concernant entre autres la largeur du corridor de la réserve aquatique Ashuapmushuan, qui varierait de six cents mètres (600 m) à six kilomètres (6 km).

1080

J'aimerais savoir quels sont les critères qui ont servi, qu'on a pris en considération pour déterminer qu'à tel endroit, ce serait six cents mètres (600 m), à tel autre, un kilomètre (1 km), jusqu'à six kilomètres (6 km). Quels sont...

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les critères qui ont servi à établir les limites de la réserve.

1090 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095 Alors madame Tremblay, je pense que la question est claire.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1100 Oui monsieur le Président. Je vais confier la réponse à monsieur Gerardin.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

1105 Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à cette question qui a l'air simple, mais qui ne l'est pas nécessairement. Vous savez que tout est une question de compromis dans la société, toute décision intègre passablement de paramètres.

1110 Mais le premier paramètre qui intervient dans les analyses que fait le ministère de l'Environnement pour proposer des territoires au gouvernement, ce sont des paramètres écologiques. Donc nos premières analyses cherchent particulièrement à délimiter des unités écologiques, avec des limites relativement naturelles, et de les proposer, de les proposer à la discussion, de les proposer au ministère partenaire de nos territoires.

1115 Et donc dans le cas de la rivière Ashuapmushuan, c'est évident que l'objectif que nous avons, qui est un objectif général dans le plan d'action du ministère de l'Environnement et du gouvernement, de protéger quelques rivières représentatives de la diversité du Québec. Et quand on dit qu'on veut protéger ces rivières, c'est véritablement la rivière qui nous intéresse, avec la meilleure protection quant à son intégrité et à son fonctionnement.

1120 Donc le premier objectif, ça a été représentativité écologique. Les autres éléments qui interviennent, entre autres la tenure des terres. Monsieur le Président, il est évident que le Plan d'action sur les aires protégées du gouvernement, actuellement, et avec les statuts de réserve aquatique et de réserve de biodiversité, porte quasi exclusivement, mais on pourra parler d'autres programmes, mais sur les territoires, sur les terres du domaine de l'état.

1125 La rivière Ashuapmushuan coule en grande partie, en majeure partie sur les terres du domaine de l'état, mais sa limite aval, la limite aval de la réserve aquatique, actuellement, correspond à peu près avec la limite des terres privées et publiques.

1130 Dans le cadre de notre travail, aussi, nous avons dû tenir compte de grands engagements et de décisions, et de négociations gouvernementales. En amont, la limite, vous observez que la limite de la réserve aquatique s'arrête sur la route 167 à peu près...

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Monsieur Gerardin, je vais vous interrompre deux (2) secondes. Est-ce que pour soutenir votre réponse, il serait approprié d'avoir une carte qui représente ce dont vous parlez, s'il vous plaît.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

1140 Oui. Bon alors, je disais que la majorité, enfin pas la majorité, de toute façon l'ensemble de la réserve aquatique est située à l'intérieur des terres du domaine de l'état, ce qu'on appelle couramment les terres publiques et que donc, sa coupure aval correspond à peu près avec la limite des terres privées.

1145 Donc ici, à partir d'ici, qui est le kilomètre 51, on arrive dans une zone de terres privées à une exception près, c'est cette petite zone-ci qui appartient encore aux terres du domaine de l'état, mais qui fait l'objet d'un projet, pas d'un projet mais d'une activité agroforestière de culture du bleuet et d'aménagement forestier.

1150 D'autre part, à l'autre bout ici, cette route, c'est la route 167, donc qui monte à Chibougamau, il y a un territoire actuellement qui est considéré, qu'on a présenté tout à l'heure, qui est le territoire qu'on appelle Innu-Assi, qui est un territoire qui fait partie de l'entente de principe, actuellement, et qui fait donc partie des territoires qui pourraient revenir à la communauté de Mashteuiatsh.

1155 Alors le troisième élément de notre cartographie, c'est la délimitation d'un corridor dit visuel, qui a été conçu sur informatique tout simplement, pour essayer de protéger le premier bassin ou le bassin immédiat de la rivière, c'est-à-dire le premier versant de la rivière, de telle sorte qu'à la fois l'expérience des promeneurs et des utilisateurs se passe dans un paysage
1160 totalement protégé et, en même temps, que les interventions forestières qui auraient pu causer des problèmes ne viennent pas sur le bassin versant immédiat de la rivière.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Le corridor, si je comprends bien, est-ce que ça correspond à la ligne de crête déversante des deux (2) côtés?

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Tout à fait, c'est ça.

1170

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous considérez que ces limites sont écosystémiques?

1175

PAR M. VINCENT GERARDIN:

C'est un grand terme, monsieur le Président, qu'on utilise de plus en plus un peu partout, il faudrait peut-être lui donner un contenu très très précis. Je suis un écologiste, j'ai travaillé pendant trente-sept (37) ans en écologie du territoire, je considère que d'un certain point de vue, ces limites sont écosystémiques, en ce sens qu'elles protègent le bassin versant immédiat.

1180

On pourrait dire, on pourrait argumenter en disant, la protection la meilleure de cette rivière-là, c'est tout le bassin versant, c'est les vingt mille kilomètres carrés (20 000 km²) ou je sais pas combien fait cette rivière, dix-huit mille kilomètres carrés (18 000 km²) et là, en protégeant tout le bassin versant, et monsieur Gauthier connaît bien ce dossier de gestion des bassins versants, c'est aussi une limite écosystémique.

1185

Donc ici, je considère que c'est une limite écosystémique, mais à un niveau de perception.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous venez de m'enlever ma question suivante, au sujet du bassin versant, mais peut-être mis à part, on reviendra, je veux pas trop prendre de temps au monde, on reviendra sur la protection en amont des chutes de la Chaudière, mais pourquoi par exemple ne pas avoir envisagé de protéger d'autres tributaires de la rivière qui abritent des populations de ouananiche et qui seraient aussi situés dans les terres publiques.

1195

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Oui, pourquoi ne pas l'avoir fait. Bon! Mais comme je disais tout à l'heure, tout est toujours affaire de compromis. Il est évident que cette question s'est posée, on s'en cachera pas.

1200

Dans une première étape, on a cherché à faire le meilleur compromis entre les activités économiques qui ont lieu en périphérie de l'aire protégée et la conservation de l'aire protégée.

1205

Je voudrais dire deux (2) choses à ce niveau-ci, c'est que le premier, une bonne gestion intégrée autour de l'aire protégée pourrait assurer une bonne protection des tributaires importants de cette rivière-là, deuxième remarque qu'on peut faire, c'est qu'il n'est pas impossible

1210 d'envisager et de discuter, avec les intervenants, d'une possibilité d'améliorer un peu, et nous sommes ici pour discuter de ces choses-là.

1215 Mais actuellement, nous pensons quand même que les partenaires ou les acteurs économiques qui sont autour de toutes les aires protégées, que ce soit celle-ci ou les autres, pourront avoir, à l'intérieur des activités de cette aire protégée, un rôle important à jouer pour assurer de l'extérieur que l'intégrité de cette rivière-là est protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1220 Oui, monsieur Gaudreau.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1225 Alors un dernier point pour ajouter, il faut aussi savoir que lorsque nous examinons, monsieur le Président, la constitution du réseau des aires protégées, on le considère par province naturelle, et dans cette province naturelle, il y aura beaucoup d'autres projets qui seront présentés en matière d'aires protégées. Et nous visons, actuellement, à protéger au moins huit pour cent (8 %) de l'ensemble des éléments de la diversité biologique.

1230 Et donc, nous cherchons également que le réseau soit équilibré, qu'il y ait finalement, qu'on concentre pas tout autour d'un seul site l'ensemble de la conservation, ce qui ferait en sorte que d'autres territoires très importants ne pourraient pas être protégés pour d'autres éléments de la biodiversité.

1235 Alors on fait ce compromis, effectivement, entre ce qui est absolument essentiel pour protéger la biodiversité, entre ce qui est complémentaire avec d'autres sites, et nous comptons effectivement beaucoup sur, comme le disait monsieur Gerardin, sur la gestion intégrée pour faire le reste du travail.

1240 Parce que nous protégeons bien huit pour cent (8 %) du territoire, mais nous devons bien gérer quatre-vingt-douze pour cent (92 %) du territoire. Et donc, c'est dans ce compromis que se situent les décisions.

1245 Et la dernière décision qui est importante, on l'a soulignée tantôt dans le plan d'action, nous devons dans tous les cas, pour l'implantation du réseau des aires protégées, tenir compte des planifications territoriales, tenir compte des impacts socioéconomiques et donc c'est cette balance, finalement, qui amène le dessin proposé, avec les améliorations qui peuvent être faites immédiatement ou dans le temps.

1250 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. J'y reviendrai plus tard ce soir ou un autre moment mais là, je vais retourner à monsieur Gauthier.

1255 Ça va pour la première question?

PAR M. YVES GAUTHIER:

Oui.

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

En avez-vous une autre?

1265 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Oui, monsieur le Président. On l'a vu tout au cours de la présentation, la rivière Ashuapmushuan a un fort potentiel écologique, historique et j'en passe, et puis on s'aperçoit également que c'est pas toute la rivière qui va bénéficier d'une protection, parce que c'est pas toute la rivière qui va être déclarée réserve aquatique.

1270

Entre autres, on a mentionné qu'il y a quatre-vingt-quatre kilomètres (84 km) de la rivière qui est accessible à la ouananiche, dont trente-trois (33 km) qui sont partie intégrante de la réserve aquatique. Il y a également soixante pour cent (60 %) des habitats favorables pour la ouananiche qui se retrouvent dans la réserve aquatique. C'est donc dire qu'il y a quand même un fort potentiel qui se trouvera pas à bénéficier de la protection qui va être accordée à la réserve aquatique de l'Ashuapmushuan.

1275

Alors j'aimerais savoir si ça a été évoqué dans les réflexions du ministère de l'Environnement, d'accord, on fait la réserve aquatique dans les limites qui sont actuellement proposées, et puis est-ce qu'on a prévu peut-être implanter une zone tampon qui correspondrait justement au bassin versant de la rivière Ashuapmushuan, où on aurait des mesures un peu plus permissives, un peu moins restrictives que dans la réserve aquatique, qui serviraient, comme je le mentionnais, de zone tampon pour assurer vraiment une protection supplémentaire à tout le potentiel du territoire.

1285

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Tremblay, s'il vous plaît. Monsieur Gaudreau va répondre.

1290

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

On va tenter une réponse, monsieur le Président, et je vais avoir besoin de me faire aider, je pense, parce que je m'excuse, j'ai oublié une partie de la question.

1295

Une chose importante à se rappeler, dans les aires protégées, que ce soit une réserve aquatique ou une réserve de biodiversité, la zone tampon fait toujours partie de l'aire protégée. Alors lorsque met une limite, il y a pas d'autre limite après, il y a pas une autre zone tampon; la zone tampon est intégrée à l'intérieur de l'aire protégée.

1300

Deuxième élément, nous comptons beaucoup sur le conseil de conservation et de mise en valeur, non pas uniquement pour réfléchir et puis de voir comment on peut mettre en place la vision de conservation et la vision de mise en valeur de l'aire, mais également, et c'est pour ça qu'on a choisi ce conseil au niveau régional, pour être en mesure de mieux articuler sur les territoires l'ensemble des interventions à proximité de l'aire protégée. Et donc, les activités forestières, les activités d'aménagement récréotouristique qui vont se passer sur le territoire, nous souhaitons que ce conseil puisse être en mesure de nous aider à voir comment on pourra intégrer ces différentes fonctions, pour faire en sorte qu'on puisse mieux mettre en valeur les potentiels de la rivière, et réduire les contraintes.

1305

1310

Alors donc, il y a aussi ce rôle-là, au niveau régional, de ne pas isoler l'aire protégée mais plutôt de l'inscrire dans l'ensemble des autres affectations territoriales.

PAR LE PRÉSIDENT:

1315

Mais je vais reprendre sur la question de monsieur Gauthier, monsieur Gaudreau. C'est parce qu'en fait, ce que je retiens des différentes réponses, et puis c'est peut-être une impression que j'ai qui est fautive, c'est qu'on donne un statut à un territoire d'une certaine superficie qui est relativement importante, mais qui pourrait l'être plus d'après ce qu'on comprend, mais on va probablement demander aux partenaires d'imposer des contraintes à un territoire qui est plus grand que le territoire protégé.

1320

On parle par exemple de mesures d'encadrement visuelles pour les chemins qui donnent accès à la réserve, on nous dit dans votre document que le ministère va s'organiser avec ses partenaires pour qu'il y ait pas d'autres activités qui puissent porter atteinte au territoire protégé.

1325

Mais si je comprends bien, tout ça, c'est à faire, et c'est pas garanti. Je sais pas, faisons des scénarios, faisons l'hypothèse que l'industrie minière, forestière, n'importe quoi, décide qu'elle veut exploiter les titres qui sont à proximité du territoire de la réserve.

1330

PAR M. VINCENT GERARDIN:

1335 Monsieur le Président, je crois qu'on table, dans le cadre de votre question, en fait de la question qui vous est adressée, on table surtout sur la mise en place d'une structure forte ou d'un organisme, d'une organisation forte, qu'on appelle le conseil de conservation et de mise en valeur, qui va interpeller, enfin, suffisamment fort et suffisamment volontariste pour interpeller les acteurs qui sont finalement leurs voisins, dans une vision un peu plus large du territoire, et de dire, pouvons-nous nous asseoir à table.

1340 Et nous sommes certains, pour ne pas les nommer, les grandes compagnies forestières qui travaillent dans le territoire recherchent actuellement, et sont généralement ouvertes à une collaboration, on l'a vu dans d'autres dossiers d'aires protégées, à une collaboration pour voir comment est-ce que leurs activités peuvent s'insérer avec un minimum pour ne pas dire pas d'impact sur la protection et l'intégrité de cette rivière.

1345 D'autre part, actuellement, ce qu'on peut dire, et le ministère des Ressources naturelles pourra le dire mieux que nous, c'est que dans les activités forestières, parce qu'on pense surtout à ces activités-là, dans les activités forestières, il y a ce qu'on appelle le Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, le RNI, qui actuellement assure déjà certainement 1350 passablement de conservation de l'intégrité des écosystèmes, mais on pourrait dire plus loin que ça, tant qu'il y a pas d'aire protégée, on ne peut pas aller requestionner le RNI et discuter par exemple avec un partenaire autour en disant, il serait bien maintenant qu'on la vit un peu, cette aire protégée, qu'on s'assoit ensemble et qu'on voit si on pourrait pas adapter certaines interventions, certaines actions, de telle sorte qu'il y ait conciliation entre vos activités et les 1355 activités de l'aire protégée.

Et nous pensons, et je le dis très sincèrement, que dans le développement d'un réseau d'aires protégées au Québec, il va y avoir nécessité d'un véritable partenariat qui va se créer par la bonne volonté de tout le monde, par la recherche de la certification forestière, qui va se créer 1360 petit à petit, quand les structures seront mises en place pour le faire.

Le faire aujourd'hui, in abstracto, c'est un peu difficile pour nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365 D'accord, merci.

Alors je vais aller voir monsieur Desrochers ou une des personnes qui l'accompagnent, pour peut-être avoir son avis sur le réalisme de la solution proposée ou sur la possibilité qu'elle 1370 se passe effectivement comme il est envisagé.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1375 Bien, ce qu'on peut dire, moi je reprendrais peut-être un élément qui a été dit d'entrée de jeu par monsieur Gaudreau, c'est que dans l'établissement d'aires protégées, l'orientation qui a été prise, c'est de retenir la zone tampon à l'intérieur des limites qui sont retenues. Ça, c'est le premier élément. Donc, ce qui est à l'extérieur est sous d'autres juridictions, d'autres lois qui encadrent les activités qui sont à l'extérieur.

1380 Et prenons un exemple, les activités forestières sont encadrées par la Loi sur les forêts et des règlements qui découlent de cette loi-là, dont le règlement dont parlait monsieur Gerardin, le Règlement sur les normes d'intervention.

1385 Ceci étant dit, il y a également différents mécanismes de concertation. Quand les plans forestiers sont déposés, avant que le ministère donne son autorisation, il y a des discussions, il y a une obligation qui va être faite de consulter entre autres les MRC, les communautés autochtones, etc., pour les plans et ça, ça va être en force pour la prochaine génération de plans. Donc il y a un mécanisme de concertation, et il y a des compromis qui peuvent être faits dans cette avenue-là.

1390 Mais le cadre légal de la Loi sur la conservation ne porte que sur l'aire protégée, évidemment. Pour le reste, c'est ce qui se fait à la grandeur du territoire; quand il y a des zones plus sensibles, c'est des discussions, des bonnes ententes, de la bonne coopération, et cette coopération-là existe, se fait.

1395 Monsieur Gerardin l'a soulevé, il y a une très bonne collaboration des entreprises forestières, pour essayer d'avoir une bonne harmonisation des interventions.

PAR LE PRÉSIDENT:

1400 Est-ce que c'est vrai aussi pour les compagnies minières, par exemple? Parce qu'au nord de la réserve, entre autres dans le bassin de la rivière du Chef, il y a énormément de titres miniers actifs.

1405 Peut-être d'abord, j'aimerais que vous me définissiez ce que c'est un titre minier actif, juste pour que je sois sûr que je dis pas de bêtise, et après ça on continuera.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1410 C'est effectivement des titres miniers actifs qu'il y a au nord de la réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, mais qu'est-ce que c'est, un titre minier actif, s'il vous plaît.

1415 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

La définition, un titre minier actif, c'est un titre de propriété, qu'on appelle titre de propriété, au niveau minier, qui est détenu par une entreprise minière, et qui a une certaine superficie, dépendamment des titres en cause, et qui lui permet de faire des activités d'exploration et éventuellement d'exploitation, s'il y a une découverte d'un gisement dans cette superficie-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1425 Et puis c'est quoi les potentiels, notamment dans le bassin de la rivière du Chef, c'est quoi qu'on cherche; est-ce qu'il y a une probabilité assez grande qu'un jour, on ait des activités minières importantes? À voir votre sourire, non, mais...

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1430 Bien, c'est une question qui est très difficile à répondre, en fait elle se répond pas. L'exploration minière, c'est de la grande spéculation, on pense, avec différents modèles géologiques, pouvoir trouver un indice élevé, mais à l'heure actuelle, on peut pas dire si les chances sont fortes ou faibles, les évaluations sont en train d'être faites par les compagnies. Et on n'a pas d'indication qu'il y a vraiment un potentiel élevé, comme on peut pas présumer qu'il y en a pas non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440 Mais on cherche quoi?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1445 Ah, j'ai pas l'information actuellement pour les types de minéraux qui sont recherchés dans ce coin-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1450 Est-ce que c'est facile à obtenir?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

C'est très facile à obtenir.

1455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez faire ça pour nous, s'il vous plaît.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1460 Oui, je peux avoir l'information pour demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 D'accord, merci.

Là, j'aimerais juste peut-être aller voir monsieur Potvin, savoir si la MRC a peut-être un commentaire à formuler sur la vision de la gestion du territoire qui est proposée par le ministère de l'Environnement.

1470 **PAR M. JACQUES POTVIN:**

Oui, au niveau de la MRC, c'est certain que, monsieur le Président, dans la deuxième phase, la MRC va déposer un mémoire sur sa vision du développement, incluant le comité de gestion et son rôle.

1475

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc si je comprends bien, vous l'aménagiste, vous me répondez que c'est une question politique, et que c'est les politiques qui vont venir répondre.

1480

PAR M. JACQUES POTVIN:

Bien en fait, comme technicien, monsieur le Président, on a eu à fournir certaines informations au corps politique qui verra à le présenter lors de la prochaine phase de la Commission.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie beaucoup.

1490

Ça va, monsieur Gauthier?

PAR M. YVES GAUTHIER:

1495 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1500

DENIS TAILLON

PAR LE PRÉSIDENT:

1505 Alors j'appellerais maintenant monsieur Denis Taillon, de la MRC Domaine-du-Roy, s'il vous plaît.

 Bonsoir monsieur Taillon.

1510 **PAR M. DENIS TAILLON:**

 Bonsoir monsieur le Président. Ma première question, c'est que j'aimerais savoir s'il y a une évaluation qui a été faite des impacts économiques des activités qui sont proposées avec l'introduction de la réserve aquatique, ou une étude d'impact des activités qui risquent d'être touchées par l'implantation de la réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1520 Alors on va poser la question au ministère de l'Environnement.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1525 J'aimerais avoir des précisions sur la question. Est-ce que la question porte sur quels sont les impacts, je dirais, sur les activités forestières, minières et énergétiques de la mise en place, de la décision gouvernementale de constituer une aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 On va valider avec monsieur Taillon. Moi, ce que j'ai compris de sa question, c'est que le statut de protection va empêcher certaines activités et vous en proposer d'autres. Ce qu'il veut savoir, c'est s'il y a eu une étude d'impact sur des répercussions économiques des activités qui ne pourront plus avoir lieu, et des répercussions économiques des activités qui sont proposées sur le territoire.

1535 **PAR M. DENIS TAILLON:**

 Exactement ça, monsieur le Président.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1540 Alors en ce qui concerne la répercussion sur les activités qui n'auront pas lieu, je crois qu'il faudrait adresser la question au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des

Parcs, et cette évaluation a eu lieu dans le cadre de la décision gouvernementale de créer l'aire protégée. Et nous reviendrons sur l'autre partie, monsieur le Président.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y pour l'autre partie, j'irai voir les gens des Ressources naturelles après.

1550

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Sur l'autre partie, il y a pas eu d'évaluation, actuellement, du ministère, à savoir quelle est la plus-value de la mise en valeur du territoire. Nous sommes à l'étape 1 du processus, ou 2 plutôt, on a fait l'étape 1 qui était la mise en réserve du territoire de façon provisoire, maintenant nous avons défini notre vision de conservation et de mise en valeur.

1555

Avant effectivement d'évaluer la capacité de mettre en valeur et mettre en marche l'ensemble de ces éléments, nous attendons la réaction de la population dans le cadre des présentes audiences.

1560

Cependant, le gouvernement exige, à l'étape du dépôt du statut définitif et du plan d'action définitif, que nous devons préparer et déposer, une évaluation financière de la mise en valeur du territoire et de sa protection.

1565

Alors donc, lorsqu'on sera rendu à la rivière, on va construire le pont. Et donc ça, c'est l'étape, effectivement, qui va se faire d'ici un an-un an et demi (1-1 ½), lorsque nous serons rendus à cette étape, et c'est une obligation du gouvernement de déposer ces éléments-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

D'accord, merci.

Mais moi, ce que je voyais dans l'interrogation de monsieur Taillon, si lui veut faire des représentations dans le cadre de ce processus de consultation par exemple, est-ce que ces données-là pourraient être disponibles. Ce que je comprends de la réponse, c'est qu'elles vont être disponibles plus tard, mais pas dans le cadre de ce processus-ci.

1575

Est-ce que c'est ça que je dois comprendre de votre réponse?

1580

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

C'est peut-être une question de bonne compréhension de la question, monsieur le Président. Le ministère, ce qu'il va faire, et dans le cadre que je vous précisais, c'est que pour assurer la responsabilité du ministère de surveillance, de protection et de support aux activités de mise en valeur, nous allons, lorsqu'on connaîtra davantage comment le projet va être ficelé,

1585

quelles seront les activités qui pourront être permises et interdites, et quelles sont les conditions de réalisation, nous serons à ce moment-là en mesure de proposer au gouvernement à la fois un statut définitif et les coûts associés à ce projet.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Alors monsieur Taillon, ce qu'on comprend, c'est que les activités permises ont pas été définies, donc elles ont pas été évaluées.

1595 Maintenant, on va peut-être aller voir monsieur Desrochers, pour savoir en fait si l'évaluation de l'exploitation des ressources qui n'est plus permise a fait l'objet d'une évaluation, pour commencer.

1600 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Effectivement, monsieur le Président, ça a fait l'objet d'une évaluation. Je peux répondre pour l'exploitation de quatre (4) ressources.

1605 D'abord au niveau du territoire, les activités qui continuent d'être permises, à moins qu'il y ait des indications contraires, ce serait prévu au niveau du plan de conservation.

1610 Au niveau minier, le potentiel du corridor qui constitue la réserve aquatique, le potentiel était jugé très faible, il y avait aucun titre minier qui était présent dans le corridor. Donc de ce côté-là, les impacts sont, on peut dire, négligeables, parce qu'on connaît pas évidemment tout le potentiel, mais c'est pratiquement nul.

1615 Et au niveau énergétique, bien, le projet, compte tenu qu'un des principaux critères qui a pas été rencontré, c'est l'acceptabilité sociale, donc le projet au niveau énergétique, il y a aucun projet de la part d'un promoteur qui est Hydro-Québec, sur la réserve. Donc de ce côté-là.

1620 Pour ce qui est de l'impact au niveau forestier, je laisserais monsieur Morissette répondre sur cette question-là.

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Morissette, s'il vous plaît.

1625 **PAR M. THOMAS MORISSETTE:**

Thomas Morissette, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Saint-Félicien. Monsieur le Président, bien sûr, ça se traduit par une baisse de la possibilité forestière. Compte tenu que c'est un territoire qui est quand même relativement près et sur des sols quand même assez fertiles pour la croissance de la forêt, ce qui a été estimé, c'est qu'on

1630 peut parler peut-être autour de vingt-six mille mètres cubes (26 000 m³) de bois qui seraient non récoltés, compte tenu que la récolte forestière serait bannie de la réserve aquatique.

1635 Si on continue un peu plus loin l'analyse, on peut faire le lien après ça, dire, bon bien, cette perte de possibilité forestière là, évidemment, ça peut entraîner un certain nombre de pertes d'emplois. Ce qui a été évalué selon certains indicateurs économiques, il y a à peu près autour de deux point trente-six emplois par mètre cube (2,36/m³), en termes directs et indirects.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Peu importe qu'on fasse de la pâte ou du deux par quatre (2 X 4)?

PAR M. THOMAS MORISSETTE:

1645 Oui. C'est un chiffre qui est assez global, peu importe le type de produit qu'on donne. On dit grosso modo deux point trente-six emplois par mètre cube (2,36/m³).

Ça fait que si on fait un calcul rapide, ça peut vouloir dire une soixantaine d'emplois perdus, strictement à cause de la question de la réserve aquatique.

1650 Bien sûr, on est dans le contexte aussi, il y a d'autres contraintes. De toute façon, la possibilité forestière, vous le savez qu'elle est questionnée actuellement, mais si on se limite juste...

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 D'accord. Mais peut-être, étant donné qu'on est dans le domaine, qu'est-ce qui va se passer avec cette perte de possibilité forestière? Est-ce que les compagnies vont être compensées, est-ce qu'on va attribuer – je pense pas qu'on puisse attribuer des territoires ailleurs, ils sont tous attribués.

1660 **PAR M. THOMAS MORISSETTE:**

1665 Bien, c'est ça que je parlais pour dire, monsieur le Président. C'est que le contexte, actuellement, il y a d'autres affaires qui rentrent en ligne de compte, les OPMV, il y a des calculs de possibilité forestière qui semblent vouloir signifier une baisse d'attribution. On pense, ça risque d'être très difficile de compenser par d'autres attributions ailleurs, c'est plutôt la tendance qui se dessine actuellement. On pense pas qu'on puisse compenser cette perte de possibilité ailleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Taillon?

PAR M. DENIS TAILLON:

Ça va aller, sur la première.

1675

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez une autre question?

1680

PAR M. DENIS TAILLON:

Oui, monsieur le Président. J'aimerais savoir quelles sont les sources et les sommes budgétaires qui sont disponibles au gouvernement du Québec pour favoriser la mise en valeur de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan.

1685

Et compte tenu de la réponse qu'on m'a donnée un petit peu précédemment, j'aimerais peut-être savoir si, dans l'esprit que monsieur Gaudreau a expliqué tout à l'heure, que c'est davantage défini après le plan de développement, j'aimerais savoir quelles sont actuellement les sommes budgétaires tout azimut qui sont consacrées par le gouvernement du Québec pour la mise en valeur des aires protégées.

1690

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous parlez pas juste de la rivière Ashuapmushuan, là.

1695

PAR M. DENIS TAILLON:

Bien, si on n'est pas en mesure de me donner la réponse sur la rivière Ashuapmushuan, j'aimerais qu'on me donne la réponse sur l'ensemble du réseau des aires protégées.

1700

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors madame Tremblay.

1705

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Pour l'instant, il y a pas de budget qui a été déterminé pour la mise en valeur de l'aire protégée de la réserve Ashuapmushuan. Ce qui est certain, c'est qu'avant l'obtention du statut définitif de réserve aquatique, le gouvernement aura dégagé un budget pour assumer les responsabilités de garantir la biodiversité du milieu, et de fournir le support pour coordonner les activités du comité de conservation et de mise en valeur.

1710

Monsieur Gaudreau va rajouter.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y, monsieur Gaudreau. Après ça, je vais avoir une petite question pour vous.

1720 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

1720 Alors il faut distinguer plusieurs phases au processus. Tantôt, je vous ai parlé du plan
d'action gouvernemental, ce plan d'action, la première étape, qui était effectivement de mettre en
réserve un certain nombre de territoires au Québec, pour faire en sorte qu'on soit capable, un,
d'atteindre nos objectifs de protection de la biodiversité, deux, par la suite, de protéger un certain
1725 nombre de ressources qui sont à la base de plusieurs des économies du Québec, que ce soit le
plein air, l'écotourisme, même la possibilité pour les entreprises de vendre leurs produits à
l'extérieur, alors il faut voir que les aires protégées ont cet impact très important, et puis il y a
beaucoup de compagnies forestières, effectivement, qui ont saisi au vol la capacité,
effectivement, de mieux vendre le produit à l'extérieur si, effectivement, sur leur territoire il y a
1730 des aires protégées.

Alors la première étape fondamentale du processus, c'est de mettre en réserve des
territoires, et nous nous sommes donné une cible, nous nous sommes donné une période, et
pour ce faire, le ministère actuellement de l'Environnement à lui-même dispose d'à peu près un
1735 million de dollars (1 M\$) pour faire ce travail de mise en réserve des territoires, identification des
territoires, préparation de toutes les données qui permettent effectivement d'entreprendre des
négociations avec d'autres ministères et avec des entreprises, protection des sites.

Et donc, ce processus-là, actuellement, le ministère considère qu'il a les capacités
1740 financières de le faire et il le fait.

À ceci s'ajoute effectivement la contribution des autres ministères, soit dans le cadre de
leur propre budget, les contributions des compagnies, effectivement lorsqu'il y a des compagnies
qui absorbent, à même leurs ressources, ces éléments-là.

1745 Et là, nous entreprenons, en même temps qu'on fait ce travail, nous entreprenons la
deuxième étape, qui est que lorsque nous avons mis en réserve les territoires, c'est de leur
donner un statut définitif et par la suite, de mettre en place ce qu'il faut pour assurer leur
protection à long terme, leur surveillance et leur mise en valeur.

1750 Et ce que j'ai indiqué, c'est que dans cette deuxième étape, qui est une deuxième phase,
le gouvernement va définir, d'abord de deux (2) façons, va définir pour l'instant site par site parce
que nous travaillons à deux (2) échelles, un budget particulier pour chacune des aires lorsqu'on
va arriver à l'étape de présentation au Conseil des ministres, et il y aura également, actuellement,
1755 il y a actuellement toute une série de discussions pour avoir aussi un programme à plus long
terme, pour la gestion.

1760

Mais il faut bien voir qu'actuellement, on est à la première étape, à l'étape de la protection, de la mise en réserve provisoire des territoires, et pour cette étape-là, nous avons les budgets suffisants.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

D'accord. Mais moi, je veux juste être sûr de bien comprendre.

1770

Vous allez soutenir le conseil de conservation et de mise en valeur, vous allez lui donner les moyens d'élaborer un plan, d'établir des partenariats, etc. Mais la mise en valeur du territoire elle-même, qu'elle soit écotouristique ou n'importe quoi d'autre qui soit compatible avec les exigences de la loi, ça va relever du milieu, c'est au milieu qu'il va revenir de le faire.

1775

Est-ce qu'il est prévu, et je pense que c'est peut-être une des questions qui intéresse monsieur Taillon, est-ce qu'il est prévu que le gouvernement attribue des sommes, de façon très terre à terre, à des projets de mise en valeur de ces territoires-là.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1780

Je vais vous répondre par un certain nombre de principes, et je pourrais pas vous répondre en signe de dollars.

Alors oui, le gouvernement va assister, va aider les conseils de conservation à être fonctionnels, à être capables effectivement de préparer ses plans et donc, il y aura un budget approprié pour assister les conseils de conservation qui seront prévus, comme je vous le dis, au moment où on va le décider.

1785

Deuxièmement, et c'est peut-être la particularité, c'est la particularité de ces aires protégées, c'est que le développement des activités, la mise en œuvre des activités à l'intérieur des aires ne sera pas faite par le gouvernement, elle va être faite par le milieu, par les entreprises du milieu, par les gens du milieu.

1790

Le gouvernement va s'assurer du maintien des potentiels, du maintien de l'intégrité du territoire, de la surveillance du territoire, mais le développement des activités, c'est le milieu qui va le faire. On créera pas une société de développement de toutes les aires protégées au Québec.

1795

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1800

Ce que nous envisageons à cette étape-là, effectivement, c'est des mesures financières d'accompagnement des organismes qui vont prendre en charge les activités et les mettre en place.

1805

Maintenant, je peux pas vous donner, effectivement, le cadre financier, je vous ai déjà donné les principes qui encadrent actuellement notre orientation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

La gestion, vous prévoyez la déléguer à la SÉPAQ, ensuite à la communauté ilnue. La gestion va être soutenue par qui?

Est-ce que c'est des argents du gouvernement qui vont y aller ou est-ce que c'est le milieu qui va devoir s'organiser, ça fait partie finalement du développement des activités?

1815

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors ici, encore une petite nuance, parce que chaque aire protégée a ses particularités. Alors dans ce cas-ci, on ajoute un élément additionnel, qui est ce délégué.

1820

Alors le délégué, il est envisagé actuellement, dans nos propositions financières, qu'il devra effectivement être accompagné par le gouvernement, au niveau financier. Et ce que je vous parlais, c'était, indépendamment de ce gestionnaire du territoire, il y a la réalisation précise d'activités qui, elle, fera partie de ce que je vous disais, de ces partenariats privés-publics que nous allons mettre en place.

1825

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Gaudreau.

1830

Monsieur Desrochers, vous aviez un complément d'information?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1835

Oui, en fait je voudrais peut-être revenir sur la première question de monsieur Taillon, pour simplement apporter quelques petites précisions, en complément d'information.

Au niveau des impacts sur le secteur forestier, ce que je voulais amener comme élément, on est dans un contexte forestier où l'entreprise forestière est en processus de certification, et un des critères importants de certification, c'est la création et la mise en place d'aires protégées.

1840

Donc on est, je dirais que les compagnies forestières travaillent avec nous pour arriver à établir des aires protégées, et ça, j'irais jusqu'à dire que c'est un incontournable, au cours des prochaines années.

1845

L'autre élément où je voulais revenir, c'est l'évaluation théorique qu'on fait des pertes d'emplois par rapport au nombre de mètres cubes. La perte de possibilité estimée à vingt-six mille mètres cubes (26 000 m³), celle-là, elle est effectivement réelle, on est capable de la quantifier, c'est un ordre de grandeur évidemment. Mais pour ce qui est des pertes d'emplois qui sont rattachées à ça, c'est un modèle qui est basé sur des volumes beaucoup plus grands.

1850

Donc on regarde, dans une région en général, l'ensemble de l'activité économique qui est reliée avec ça, que ce soit des emplois en forêt, à l'usine ou dans une deuxième et troisième transformations, dans les pâtes et papiers comme vous le souligniez tantôt, monsieur le Président. Et quand on travaille à une plus petite échelle, qui est à la grandeur de deux cent soixante-dix-sept kilomètres carrés (277 km²), on peut pas arriver avec une équation aussi directe, et il faut bien la pondérer, il faut la placer dans son contexte.

1855

Le contexte, c'est la révision des calculs de possibilité, c'est la révision du partage des CAAF, c'est la révision de d'autres mécanismes qui sont pas seulement les aires protégées. Et j'irais même à inclure également la rationalisation au niveau des entreprises forestières qui peut découler sur des pertes d'emplois, qui ont rien à voir avec les aires protégées.

1860

Donc c'est difficile d'attacher un nombre de pertes d'emplois aux aires protégées. Ceci étant dit, on peut pas présumer que vingt mille mètres cubes (20 000 m³) n'aura aucun impact, mais on a de la difficulté à chiffrer, au-delà d'apporter une valeur théorique qu'on utilise pour des grands ensembles.

1865

PAR LE PRÉSIDENT:

1870

Merci beaucoup.

Ça va, monsieur Taillon?

1875

PAR M. DENIS TAILLON:

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

1880

Alors écoutez, j'ai eu une autre feuille du registre. Compte tenu du temps qu'on prend, je vais temporairement le fermer, je vais épuiser une partie des participants et puis je le réouvrirai en temps et lieu.

1885

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

PAR LE PRÉSIDENT:

1890

Alors j'appelle maintenant monsieur Jean-François Gagnon, de la Société pour la nature et les parcs.

Bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1895

Bonsoir monsieur le Président. Juste revenir un petit peu, je veux pas qu'on dérive non plus, mais sur l'aspect de la certification forestière, juste être sûr que j'ai compris les propos de monsieur Desrochers, et peut-être même clarifier par rapport à la position du MRN par rapport à la certification forestière.

1900

En tout cas, c'est pas tout à fait clair pour moi s'ils appuient la certification forestière, et si oui, est-ce que le projet de la réserve aquatique projetée, finalement, au lieu de perdre des emplois, permettrait de conserver des emplois, si j'ai bien compris. Est-ce que c'est ça?

1905

PAR LE PRÉSIDENT:

J'apprécie votre question, parce que ça va nous permettre de préciser à tout le monde.

Alors monsieur Desrochers.

1910

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1915

Juste pour préciser, effectivement, au niveau de la certification, ce que ça permet de faire, monsieur le Président, au niveau des entreprises qui sont évidemment dans un milieu hautement concurrentiel dans la mise en marché de leurs produits, d'avoir un créneau auprès des acheteurs de leurs produits qui demande de plus en plus d'avoir des produits qui sont certifiés.

1920

Et cette mise en marché là étant facilitée, évidemment, dans ce secteur-là, on va aller vers une consolidation des emplois, en travaillant avec la certification. Ça, c'est très clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

1925

Mais ce que je voudrais savoir, la certification, ça implique quoi? Le simple fait qu'il y ait une (1), ou deux (2), ou quelques aires protégées, est-ce qu'il y a des exigences, est-ce que ça prend un minimum, est-ce que ça va avec le huit (8 %) ou le dix pour cent (10 %) qu'on mentionnait tantôt?

C'est quoi les exigences, là, juste pour que ce soit clair pour tout le monde.

1930 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Bien, ça va être difficile de faire le tour de la question ce soir. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a différents systèmes de certification qui ont des exigences bien particulières, dépendamment des certifications qu'on veut aller chercher.

1935

Ce qui est clair par contre, c'est que l'établissement d'aires protégées, c'est un critère important vers un processus de certification, et dépendamment des procédures qu'on va prendre, on peut pas avoir de pourcentage, le pourcentage de huit pour cent (8 %), c'est un objectif gouvernemental, mais au point de vue des entreprises, c'est très clair, et pour le vivre au jour le jour, les entreprises travaillent avec nous pour avoir des aires protégées, elles en veulent sur leur territoire.

1940

Je parle pas de l'ensemble de toutes les compagnies, mais les grandes entreprises qui travaillent vers la certification le demandent, et ça fait partie de leurs critères.

1945

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous auriez, moi j'aimerais ça si vous aviez genre un tableau ou un document synthèse, qui nous explique certains processus de certification, et c'est quoi les exigences, pour qu'on puisse comprendre de façon concrète, là, des paramètres.

1950

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

Malheureusement, je les ai pas avec moi ce soir, mais c'est quelque chose qu'on pourrait déposer à la Commission ultérieurement.

1955

PAR LE PRÉSIDENT:

J'apprécie beaucoup, merci.

1960

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

On parlait des principaux, évidemment, principaux processus de certification.

1965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, oui.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Gagnon?

1970

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1975 Oui, oui, mais si vous me permettez un complément d'information, le Conseil de l'industrie forestière du Québec a annoncé, il y a quelques semaines, en grande pompe, que c'est un incontournable maintenant pour les compagnies forestières d'aller chercher une certification. Alors c'est pas moi qui le dis, c'est le Conseil de l'industrie forestière du Québec. Donc d'avoir des aires protégées. Complément d'information!

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Oui, d'accord.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

1985 Ma deuxième question, ça s'adresse au promoteur et probablement aux personnes-ressources, c'est que le plan de conservation, il est très bien fait, on documente très bien le territoire à l'intérieur des limites proposées pour la réserve aquatique.

1990 Malheureusement, dès qu'on veut obtenir de l'information à l'extérieur de ces limites-là, pour voir s'il y aurait d'autres sites d'intérêt écologique, quelles sont les contraintes d'utilisation du territoire, tout ça, on est laissé à nous-mêmes, et c'est énergivore de faire cette démarche-là, pour nous, d'aller voir quels sont les à-côtés de tout ça.

1995 Est-ce qu'il serait possible de documenter plus large, je sais pas si demander à l'échelle du bassin versant, ce serait trop pénible pour l'ensemble des personnes-ressources et du promoteur, mais pour nous, ça nous aiderait beaucoup à structurer, pour regarder un peu où seraient les sites d'intérêt écologique supplémentaires et où sont vraiment les contraintes économiques incontournables.

PAR LE PRÉSIDENT:

2000 Bon, avant d'aller voir le ministère de l'Environnement, je vais juste vérifier, monsieur Desrochers nous a dit tantôt qu'il avait déposé des espèces de portraits, des états de la situation pour les différents domaines, je sais pas si là-dedans, il y a de l'information qui serait en mesure de répondre aux questions de monsieur Gagnon.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2010 Je répondrais, en partie seulement. On a fait un portrait par exemple au niveau de la villégiature, des baux de villégiature, des abris sommaires, sur une zone d'une dizaine de kilomètres au pourtour de la rivière, ça, dans un premier temps, c'est disponible à l'arrière.

2015 La même chose au niveau des titres miniers, la carte est disponible sur une certaine échelle.

Mais au niveau forestier, je vous dirais que c'est pratiquement infaisable d'évaluer, quand on n'a pas un périmètre précis, les impacts que ça peut avoir. C'est quand même beaucoup d'ouvrage d'évaluer une possibilité forestière, et ça, il faut avoir un périmètre bien précis pour le faire.

2020 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Desrochers.

2025 Madame Tremblay, si monsieur Gagnon désirait avoir, je dirais, un inventaire des sites d'intérêt écologique autour de la réserve aquatique, est-ce que c'est disponible, est-ce qu'il y aurait moyen de lui fournir cette information?

2030 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Monsieur Gerardin va fournir la réponse, monsieur le Président.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2035 Monsieur le Président, il est évident que l'information que détient le ministère de l'Environnement, qu'il produit lui-même, est une information de nature publique, au niveau de la connaissance écologique.

2040 Je voudrais répondre à la fois d'une manière précise sur certaines choses qu'on peut livrer, par exemple le ministère de l'Environnement, la direction de monsieur Gaudreau est la direction responsable de ce qu'on appelle le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, qui recense toutes les espèces vulnérables, menacées ou désignées comme menacées et vulnérables, qu'elles soient floristiques ou qu'elles soient fauniques, même si la partie faunique relève aussi d'un travail conjoint avec la Société de la faune et des parcs. Mais cette information-
2045 là peut facilement être transmise pour le territoire plus large que l'aire protégée.

Il en est de même de certaines données qui ne relèvent pas nécessairement de nous, mais qui font partie de la littérature, sur les potentiels salmonicoles par exemple autour de l'aire protégée, dans les rivières qui sont périphériques.

2050 Le reste de l'information, je voudrais quand même, si vous me permettez, monsieur le Président, de dire deux (2) mots un peu sur la façon dont on sélectionne les territoires, parce que peut-être qu'on s'imagine qu'au ministère de l'Environnement, on a une information de nature écologique qui est très très détaillée sur l'ensemble du territoire du Québec.

2055

2060 Le projet, le Plan d'action sur les aires protégées couvre un territoire d'un million sept cent mille kilomètres carrés (1 700 000 km²), c'est tout le Québec, c'est immense. Et pour sélectionner en si peu d'années et faire des propositions, il faut qu'on s'élève à un certain niveau de perception, à une certaine échelle de perception du territoire, et pour ça, nous avons un cadre dont on a dit que quelques mots dans la présentation, madame Tremblay a parlé des provinces naturelles, et on a plusieurs niveaux hiérarchiques.

2065 Mais l'analyse écologique fine de l'ensemble du territoire du Québec n'existe pas partout, il y a des analyses écologiques un peu plus fines où il y a une cartographie écologique qui est faite par le ministère des Ressources naturelles dans la zone forestière, il faudra demander un peu comment ces informations sont disponibles, et dans notre cas, pour la caractérisation écologique du réseau ou de nos propositions qu'on fait dans l'ensemble du territoire et de la province naturelle des Laurentides centrales, on est à un niveau relativement général, qui nous permet d'avoir une image globale.

2070 Mais cette information est disponible et pourrait être transmise à qui en fait la demande.

2075 D'autre part aussi, j'étais ici, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en 1967, c'était mon premier travail, on a fait la cartographie écologique, avec Michel Jourdan, et cette cartographie écologique, qui couvre tout le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est également numérisée, en forme numérique, et est disponible. Mais c'est une cartographie qui est de l'ordre de l'échelle du un dans cinquante millième (1:50 000). Mais c'est la première cartographie écologique qui a été faite au Québec, elle est disponible et nous serons contents de pouvoir la fournir aux gens qui nous la demandent.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Gagnon, est-ce que ça répond à votre question?

2085 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

Fantastique!

2090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2095

NATHALIE GIRARD

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'appellerais maintenant madame Nathalie Girard, de l'Alliance des piégeurs Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2105

Bonsoir madame Girard.

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

2110

Bonsoir. Ma première question, ça concerne un peu les cartes, j'ai un peu de difficulté avec les cartes. Ça fait que c'est à savoir s'il y a des terrains de piégeage pour les piégeurs non-Autochtones qui seront touchés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2115

Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2120

Il n'y a aucun terrain de piégeage pour les non-Autochtones qui sont touchés par le projet de réserve aquatique. C'est tout dans le secteur de la réserve à castor, où le piégeage des animaux à fourrure est sous l'exclusivité de la communauté ilnue.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Merci. Alors voilà, c'est la première réponse.

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

2130

Deuxième question: Va-t-il y avoir des restrictions au niveau du piégeage pour les Autochtones.

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2140

Dans le projet de réserve aquatique, c'est le respect des droits actuels qui sont continués, qui sont maintenus. Donc le piégeage qui se fait actuellement dans la réserve pourra se continuer, avec le statut définitif de l'aire protégée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2145

Je vais aller voir madame Boivin, parce que dans le document, dans le cadre de protection, il est dit quand même que les Inus seraient prêts à prendre des mesures particulières d'encadrement pour assurer la protection intégrale de la rivière, en ce qui a trait à l'habitat de la ouananiche.

2150

Est-ce que ça pourrait avoir des implications pour les trappeurs autochtones?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2155

Pour ce qui est du piégeage, non. Pour ce qui est de l'installation de camps, cependant, c'est des choses qu'on est en train d'étudier présentement, avec les utilisateurs du territoire, à savoir s'il devrait y avoir certaines restrictions qui s'appliqueraient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Notamment l'interdiction de construire dans la bande immédiate, proche de la rivière?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2165

Exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça va?

2170

PAR Mme NATHALIE GIRARD:

Oui, parfait, merci.

2175

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup, madame Girard.

2180

2185

JEAN PARADIS

PAR LE PRÉSIDENT:

2190

Alors j'appellerais maintenant monsieur Jean Paradis, du Regroupement pour la protection de l'Ashuapmushuan.

Bonsoir monsieur Paradis.

PAR M. JEAN PARADIS:

2195

Merci monsieur le Président. Peut-être un petit commentaire en commençant, vous pouvez pas savoir le plaisir de vous accueillir chez nous ce soir, on vous attendait depuis très longtemps.

2200

Ma première question est plus sur le conseil de conservation et de mise en valeur. Je pense que c'est nouveau comme terminologie, conservation et mise en valeur, on voit qu'il y a eu une importance de donnée à la mise en valeur dans la définition même du comité. J'imagine que c'est pas tout le temps comme ça, ce que j'ai pu constater dans d'autres situations, c'est pas nécessairement la même terminologie.

2205

La question, c'est: Est-ce que c'est une volonté du milieu qui a fait qu'on appelle ça un comité de conservation et de mise en valeur.

PAR LE PRÉSIDENT:

2210

Alors madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2215

Effectivement, monsieur le Président, dans les aires protégées précédentes, on parlait de comité de conservation, et c'est le mérite d'avoir réalisé des consultations locales préalables, où on nous a fortement suggéré que le comité régional soit un comité de conservation et de mise en valeur, pour démontrer précisément la volonté de mettre ce territoire-là en valeur, et de ne pas mettre le territoire sous une grande cloche, où il devient protégé sans aucune activité.

2220

Donc on a trouvé que c'était une excellente suggestion, d'insister sur l'aspect mise en valeur du territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225

Est-ce que ça répond à votre question ou vous vouliez savoir quelque chose...

PAR M. JEAN PARADIS:

2230 Ça répond très bien à ma question.

Ma deuxième question concernerait la forêt, je poserais une question complémentaire à ce qui a été dit depuis le début, entre autres les commentaires de monsieur Desrochers.

2235 Je poserais la question: Est-ce qu'il y a des études d'impact qui ont été faites au niveau du Québec, et peut-être plus particulièrement au niveau de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'impact négatif de ne pas avoir, dans une région comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou le Québec, d'aires protégées.

2240 Vous nous avez très bien expliqué l'intérêt des compagnies forestières, actuellement, dans la mondialisation du marché d'avoir des aires protégées, souvent dans les questions d'impact, on fonctionne souvent avec une machine à soustraction, j'aimerais voir si la machine additionne, des fois.

2245 Est-ce que l'impact de pas avoir d'aire protégée au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ou au Québec, a été évalué en termes de retombées d'emplois ou de ventes sur le marché international.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250 Alors monsieur Desrochers. En fait, ça rejoint la question de monsieur Gagnon tantôt sur la certification.

PAR M. JEAN PARADIS:

2255 Absolument.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2260 C'est une question qui embrasse très large. Effectivement, c'est un élément important à considérer.

2265 La certification forestière, ce qu'on estime – je réponds assez rapidement, là – c'est que ça permet de consolider les emplois actuels. Ça, c'est ce qu'on a comme prémisse. Et comme évaluation, aller plus en détail, je pense que c'est difficilement quantifiable à l'échelle du Québec, mais ce qu'on sait, c'est que les entreprises, par un processus de certification, il y a une consolidation des emplois en région; ça, c'est très clair.

2270 Pour ce qui est des marchés, bien, la certification forestière dans le monde, c'est quelque chose qui est quand même émergent, on peut pas prétendre que ça fait des années que ça se

fait. Il y a des marchés qui demandent d'avoir des produits certifiés, et c'est sûr que ça donne un plus aux entreprises, et on voit cette avenue-là qui est utilisée par beaucoup d'entreprises d'aller vers la certification, au Québec.

2275 Et d'ailleurs, j'ajouterais, simplement un point d'information, que l'Ontario est quand même assez avancé de ce point de vue là, et ils ont annoncé récemment l'intention d'aller vers la certification de l'ensemble des entreprises.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Lorsque vous dites, pour reprendre la question de monsieur Paradis, lorsque vous dites, ce qu'on constate, c'est une consolidation des emplois, c'est un constat, est-ce qu'on a des chiffres, des ordres de grandeur, quelque chose sur lequel on pourrait s'appuyer?

2285 Parce que j'ai comme l'impression que c'est ce que monsieur Paradis aimerait avoir, une base chiffrée.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2290 Bien, c'est sûr qu'on a de disponible et qu'on peut rendre public, parce que ça l'est, l'ensemble des emplois du secteur forestier, même son évolution dans le temps, on peut rendre ça disponible très facilement. Si c'est ce que j'ai bien compris qui était demandé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2295 Est-ce qu'on peut faire le lien avec l'émergence de la certification et des aires protégées?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2300 C'est un lien qui est facile à faire, parce que le secteur forestier subit ou est dans un contexte qui évolue, pas simplement au niveau de la protection, il y a aussi les intervenants qui sont de plus en plus présents dans le milieu, il y a des discussions avec des groupes autochtones, donc il y a différents enjeux dans le secteur forestier, et c'est difficilement cernable de faire un lien entre les emplois et un de ces secteurs-là.

2305 C'est un contexte qui est global, et cette évolution-là est faite depuis, je dirais de façon accélérée, depuis une vingtaine d'années, mais les aires protégées, c'est un élément parmi ça.

2310 Mais de dire concrètement, rattacher un chiffre aux aires protégées, c'est difficile à faire. Mais globalement, ce qu'on sait, c'est que cette tendance-là, si elle est maintenue, on assure une consolidation des emplois dans le secteur forestier. Ça, c'est très clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Je vais vous revenir, mais je vais aller voir monsieur Morissette qui a l'air d'avoir un complément d'information.

PAR M. THOMAS MORISSETTE:

2320 Oui monsieur le Président, je crois déceler quand même, dans la question de monsieur, je pense qu'on a pris peut-être la voie de la question de la certification, mais je pense que le monsieur voulait savoir aussi s'il y avait eu des études d'impact pour démontrer que l'absence d'aire protégée, qu'est-ce que ça donnait; je pense que c'est un élément important de sa question, et on est en train de l'oublier un petit peu.

2325

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, mais est-ce qu'il y en a?

2330 **PAR M. THOMAS MORISSETTE:**

Moi, j'ai pas connaissance qu'il y en a, mais je pourrais peut-être vous dire par la bande qu'il y a eu sûrement beaucoup d'études qui ont été faites au niveau d'espèces en particulier ou des choses de même, suite à des interventions de coupe ou des choses de toutes natures, perturbatrices.

2335

Peut-être qu'une bonne revue de littérature donnerait peut-être un ouvrage intéressant, au niveau des impacts de pas avoir d'aire protégée.

2340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça, ça se fait pas dans la semaine, c'est un travail de maîtrise que vous nous proposez, là.

2345 **PAR M. THOMAS MORISSETTE:**

C'est possible, mais c'est une façon, je trouve que c'est plaisant, c'est intéressant, parce que souvent on a l'impression qu'on fait des études d'impact pour démontrer le bien-fondé d'imposer quelque chose, mais là, l'idée, c'est d'avoir une étude d'impact pour démontrer l'absence de quelque chose.

2350

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon, alors la réponse, c'est que ces études-là n'existent pas, et que c'est pas faisable – alors allez-y!

2355

PAR M. JEAN PARADIS:

2360 Une question de précision. En fait, c'est parce que monsieur Desrochers dit, il nous parle beaucoup de valeur ajoutée si, effectivement, on peut avoir une certification qui est associée en grande partie à des aires protégées, mais vous savez, dans le commerce, c'est de même que ça fonctionne, des fois il y a des valeurs ajoutées, des fois il y a des valeurs négatives.

2365 La conséquence par exemple de déclarer que dans une région donnée, il y aurait pas d'aire protégée, bien là, c'est pas une valeur ajoutée, je sais pas si la valeur ajoutée tombe dans le négatif des fois, mais la conséquence de pas en avoir, peut-être l'opinion de monsieur Desrochers, de façon empirique, sans étude.

2370 On pourrait penser, j'imagine, et ça découle de ses commentaires, que ce serait certainement pas positif, on pourrait penser que ça pourrait devenir négatif, à terme, pour les entreprises de la région ou du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 Ça va, monsieur Desrochers? Allez-y.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2380 La question est très claire, on peut esquisser une réponse, c'est sûr que ça demeure une lecture dans une boule de cristal. Mais la tendance actuelle, c'est d'aller vers la certification; la tendance actuelle, c'est que les marchés demandent de plus en plus, c'est pas une exclusivité, mais demandent de plus en plus d'avoir des produits qui sont certifiés.

2385 Est-ce que cette tendance-là va se maintenir dans le temps, là on arrive dans des positions qui sont un peu personnelles et je veux pas nécessairement débattre de ça, mais ce qu'on peut dire par exemple, si on regarde le passé, on a une tendance qui s'en va vers une demande des produits certifiés. Ça, c'est clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

2390 Je vais aller vous voir tantôt, mais ce que monsieur Paradis veut savoir, si on l'avait pas, cette certification-là, est-ce que ça aurait des effets, avez-vous une idée quelconque des effets négatifs?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2395 Bien, c'est ça que j'essaie d'expliquer, c'est que c'est pas simple à répondre comme ça. Ce qu'on sait, c'est que le marché concurrentiel, il y a des entreprises qui misent sur la certification, la majorité des entreprises au Québec misent sur la certification.

2400 De là, on peut peut-être présumer que c'est une stratégie des entreprises pour être plus présents dans différents secteurs de marché.

Mais c'est difficile de dire, d'aller plus loin que ça dans la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Je pense que, madame Tremblay, vous aviez...

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2410 Oui monsieur le Président, monsieur Gerardin aurait un complément d'information à apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415 Alors allez-y, monsieur Gerardin.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2420 Merci monsieur le Président. C'est un sujet très délicat, difficile. Il a toujours été plus facile de mettre des signes de dollars sur des produits, et de calculer des valeurs tangibles, des biens tangibles, et toutes les valeurs intangibles ont toujours été, ou en tout cas jusqu'à il y a quelques années, ont été assez difficiles.

2425 Je suis pas économiste, on travaille de temps en temps avec des économistes, et on sait qu'aujourd'hui, il y a des méthodologies d'analyse de la valeur de certaines activités non traditionnelles, dans ce sens de non industrielles, et qui permettent d'évaluer la réelle valeur par exemple d'une aire protégée ou la protection d'un bassin versant, ou la protection d'une rivière.

2430 Ce que je voudrais dire, monsieur le Président, j'ai plusieurs informations à donner. La première, actuellement, ces questions se posent depuis longtemps chez nous, et dans le cadre de nos relations avec Tourisme Québec, et de nos relations avec la Commission sur la forêt, qu'on appelle souvent Commission Coulombe, la commission dirigée par monsieur Coulombe a demandé à Tourisme Québec, pour cet été, pour ses travaux, de déposer une évaluation, une étude économique des bénéfices que peuvent rapporter l'utilisation du milieu naturel par des
2435 activités autres que les activités industrielles. Donc on pense, surtout si ça a été donné à Tourisme Québec, à l'écotourisme, au tourisme en général.

2440 Et ce rapport, le ministère de l'Environnement y collabore et devrait venir et être remis à la Commission Coulombe quelque part cet automne.

2445 Je voudrais aussi réfléchir ou vous donner un argument qui est un peu par l'absurde. Si des grandes compagnies forestières installées sur la scène mondiale s'intéressent et disent publiquement qu'elles veulent des aires protégées, c'est certainement pas pour rigoler. C'est que dans leur stratégie d'affaires, ils ont besoin des aires protégées et donc, ça leur rapporte, d'une certaine manière, du capital ou ça maintient certains de leurs avantages économiques.

2450 Et à ce propos-là, dans le dossier des aires protégées au Nouveau-Brunswick, en 99, je voudrais vous signaler une anecdote qui a été assez intéressante, et qui est liée aux aires protégées et aux compagnies forestières. Quand le Nouveau-Brunswick a décidé, lui aussi, de déposer son plan d'action et de le mettre en œuvre, un plan d'action pour améliorer la protection, il y a eu pendant un certain temps, les gens qui étaient responsables de ce dossier-là ont eu des oppositions très très fortes des compagnies forestières, et particulièrement d'une grande compagnie au Nouveau-Brunswick, très très connue. Et jusqu'au jour où, dans une commission comme celle-ci, mais une commission sur les aires protégées, un haut responsable de la
2455 compagnie est venu dire pourquoi il voulait des aires protégées; il venait de perdre un contrat de quatre millions de dollars (4 M\$) avec l'Angleterre, avec une revue féminine qui a dit: Nous ne prenons pas votre papier parce qu'il n'est pas certifié.

2460 Voilà, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2465 Alors monsieur Paradis.

PAR M. JEAN PARADIS:

2470 Si on veut faire déposer un document, est-ce que c'est une question ou on peut le demander tout simplement?

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui vous intéresse?

2475

PAR M. JEAN PARADIS:

2480 Ce qui m'intéresserait, je sais que, j'ai pas la date précise et l'année même où ça a été produit, mais je sais que la zone touristique de la MRC Domaine-du-Roy a fait faire une étude de développement touristique, dans les années 95-96, je pense que c'est Zain et Beauchesne qui avaient fait cette étude-là, où à mon souvenir, il y avait un fort chapitre sur l'intérêt récréotouristique et l'intérêt touristique de développer la rivière Ashuapmushuan.

J'aimerais ça si la MRC pourrait déposer à la Commission cette étude-là.

2485

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va aller voir monsieur Potvin.

2490

PAR M. JACQUES POTVIN:

Oui, je pense que vous vous adressez à la MRC Domaine-du-Roy.

PAR LE PRÉSIDENT:

2495

Domaine-du-Roy, excusez! Excusez l'impair, c'est la fatigue, on va prendre une petite pause.

Je vais adresser votre demande à qui de droit, et vous allez avoir des nouvelles sous peu.

2500

PAR M. JEAN PARADIS:

Merci.

2505

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Paradis.

Alors on va prendre une petite pause, apparemment je suis fatigué, et puis on va recommencer avec monsieur Gaétan Émond, avec Rendez-vous sur l'Ashuapmushuan. Une dizaine de minutes.

2510

2515

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

2520

RECTIFICATION

PAR LE PRÉSIDENT:

2525

Alors nous allons poursuivre. Avant d'appeler le prochain participant, monsieur Morissette, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, a une rectification à faire. Alors je vous donne la parole, monsieur Morissette.

PAR M. THOMAS MORISSETTE:

2530

Oui, monsieur le Président. À la question précédente, lorsqu'on avait parlé d'emplois, d'impacts, de baisse des possibilités, le chiffre effectivement que j'avais donné était de deux point trente-six emplois par mille mètres cubes (2,36/1000 m³), et non par mètre cube. Ça fait toute une différence!

2535

Et puis c'était au niveau de la matière ligneuse récoltée et transformée. C'était le point de rectification, monsieur le Président.

2540

Par contre, à la demande de mon collègue, je voudrais apporter un deuxième petit point d'information. J'ai dit aux gens que les aires protégées et la certification, c'est pas un principe où il y a un lien direct, il faut pas que les gens fassent un lien direct entre la certification et les aires protégées. C'est deux (2) notions distinctes. On peut faire des petits parallèles, mais c'est pas – est-ce que ça va?

PAR LE PRÉSIDENT:

2545

Ça va. Allez-y, mais on comprend que c'est un des éléments de, mais c'est pas le seul.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

2550

C'est ce que je voulais peut-être rajouter, profiter que mon collègue avait le crachoir pour préciser certaines informations, parce que le débat a pris une certaine tangente en disant, pour la certification, ça prend et ça nécessite des aires protégées. C'est pas le cas. Vous allez le voir quand on va déposer les différents processus de certification. Mais c'est un critère qui est effectivement important. Simplement pour que ce soit clair pour tout le monde.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2560

Moi, j'avais juste une petite annonce à faire, avant d'appeler monsieur Émond. Il nous reste cinq (5) personnes, il y a beaucoup de gens qui étaient en déplacement aujourd'hui,

personne a envie de finir à des heures impossibles, je vais passer les cinq (5) personnes et je risque de rouvrir le registre demain à treize heures trente (13 h 30); à moins qu'on finisse dans dix (10) ou quinze (15) minutes, avec les cinq (5) personnes qui restent.

2565

GAÉTAN ÉMOND

2570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors j'appellerais maintenant monsieur Gaétan Émond, du Rendez-Vous sur l'Ashuapmushuan.

2575 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Bonsoir. Alors monsieur le Président, ma question porte sur la nomination, en fait, d'un réseau de rivières aquatiques protégées au Québec. On sait que la Moisie a été mise en réserve sur la Côte-Nord, la rivière Harricana en Abitibi, la rivière Ashuapmushuan ici au Lac-Saint-Jean.

2580

Alors ma question est à savoir, est-ce qu'on est en train, avec la rivière Ashuapmushuan, de faire genre une étude de cas, ou faire un premier projet, ou ça va être vraiment un réseau, ça va être toute la même chose, la même procédure, avec un comité, les mêmes comités qui vont exister pour les trois (3) rivières qui sont présentement...

2585

Le but de ma question étant de dire, moi je trouve que les réserves aquatiques sont importantes pour une région, c'est peut-être intangible, leur valeur, mais c'est un plus en termes d'activités de récréotourisme pour attirer des gens de l'extérieur. Je pense que les réserves aquatiques doivent avoir, quand même, quand on parle de développement durable aussi, il faut que ça crée de l'emploi localement. Un territoire ne doit pas être mis sous cloche nécessairement et les activités, d'ailleurs ça a été mentionné, vont se continuer.

2590

Mais en termes de mise en valeur de tout ce réseau-là, je pense que ce serait intéressant, est-ce que le ministère de l'Environnement a prévu par exemple une publicité commune sur ce réseau-là de rivières aquatiques dans les différentes régions du Québec, pour que d'un point de vue mondial, on soit visible un peu. Le Lac-Saint-Jean, nous autres, on dit, on est dans un réseau québécois, c'est intéressant; il y en a en Abitibi, il y en a ailleurs, mais il y a tout un réseau, alors vous pouvez choisir votre rivière aquatique.

2595

2600

Alors est-ce qu'on a prévu quelque chose dans ce sens-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2605 Vous voulez savoir si le régime qui est prévu pour la rivière Ashuapmushuan sera le même pour les autres réserves aquatiques, donc le cadre de protection, de gestion et de mise en valeur.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

2610 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2615 Alors madame Tremblay, s'il vous plaît.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2620 Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président, au Québec on planifie un réseau d'aires aquatiques et cependant, il y aura un cadre de gestion qui va être adapté dans chacune des régions, selon les particularités de l'aire aquatique en question.

2625 Et pour l'instant, on n'a pas planifié de promotion internationale sur un réseau québécois de rivières qui sont des aires aquatiques, mais effectivement, ça pourrait devenir le cas, éventuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Donc ce qu'on comprend, c'est que le cadre qui est prévu résulte d'un travail de concertation avec le milieu, et qui est spécifique à la rivière Ashuapmushuan.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2635 Vous avez bien compris, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà, monsieur Émond. Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

2640 Oui, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

2645 Votre deuxième question!

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

2650 Alors concernant la biodiversité, c'est un peu parce que beaucoup d'intervenants
précédents m'ont enlevé les questions de la bouche, parce que plusieurs ont passé avant moi,
mais en termes de protection de la biodiversité, je crois qu'il y a plus d'espèces dans le lac Saint-
Jean, si je me trompe pas, il y a au moins vingt-cinq (25) ou vingt-six (26) espèces de poissons
qui vivent dans le lac Saint-Jean; dans la rivière Ashuapmushuan, c'est la ouananiche, la
fameuse ouananiche, mais qui vit aussi en lac. On la protège en rivière, il faudrait aussi la
2655 protéger en lac. Je sais qu'il y a des choses qui se font, mais il y a d'autres espèces, comme
l'éperlan aussi.

2660 Mon objectif ici, par ma question, c'est pas de dire, il faudrait augmenter la protection,
mais il y aurait peut-être des investissements à faire, si on veut vraiment protéger la biodiversité,
il faut travailler plus dans le lac Saint-Jean que sur la rivière Ashuapmushuan, qui est plus
éloignée, qui a moins de problèmes. C'est un commentaire d'écologiste, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665 Ah, c'est un commentaire! Est-ce qu'il y a une question associée à ça, est-ce que vous
voulez qu'on aille voir monsieur Gauthier et qu'il nous éclaire sur ce qui est prévu dans le lac
Saint-Jean par rapport à l'Ashuapmushuan?

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

2670 Ça m'intéresserait, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2675 Alors allons-y, monsieur Gauthier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2680 Bon bien, monsieur le Président, pour ce qui est de l'Ashuapmushuan et le lac Saint-
Jean, pour la ouananiche, dans les deux (2) cas, comme vous dites, il y a un lien direct entre
l'aire d'alimentation et d'engraissement, le lac Saint-Jean, et l'aire de reproduction, qui est
l'Ashuapmushuan.

2685 Et il y a beaucoup d'espèces dans le lac Saint-Jean, il y a vingt-huit (28) espèces qui ont été recensées dans le lac Saint-Jean, il y en a moins dans la rivière Ashuapmushuan en haut des premiers rapides et des premières chutes.

2690 Travailler dans le lac Saint-Jean, oui, c'est important pour les espèces comme par exemple, vous parlez du poisson de fourrage, qui est l'éperlan arc-en-ciel, qui est à la base de la diète de la ouananiche, actuellement il y a beaucoup de recherches qui se font, il y a des aménagements qui sont en cours de production. Par exemple, la CLAP opère sur la rivière Métabetchouan un chenal de fraie pour partir une nouvelle production d'éperlan. Il y a des aménagements qui sont envisagés ailleurs, dont sur la rivière Péribonka, éventuellement sur la rivière Ashuapmushuan.

2695 Mais tout ça pour dire que l'aire protégée, la rivière Ashuapmushuan, protège l'espèce, la ouananiche, pour ses aires de reproduction. Le lac, c'est en dehors de l'aire protégée et puis c'est, comment je dirais, vous me dites qu'il y a du travail là, oui, il y a du travail là, mais pour l'instant, c'est deux (2) environnements, comment je dirais, au niveau légal, différents.

2700 Mais il se fait du travail actuellement au lac Saint-Jean pour les espèces qui sont jugées prioritaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

2705 Monsieur Gauthier, bien, dans le document, on identifie l'éperlan comme étant vraiment le facteur qui aurait causé la baisse de population, est-ce que c'est vraiment le seul, est-ce qu'il y a d'autres facteurs qu'on peut associer aux diminutions de population de la ouananiche?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2710 L'éperlan, c'est à la base de la diète de la ouananiche, et actuellement, il a connu une baisse drastique, depuis les années deux mille. Donc c'est un élément important, c'est l'élément majeur, actuellement.

2715 Qu'est-ce qui a fait baisser l'éperlan, c'est sans doute une combinaison de problèmes de reproduction, parce qu'actuellement, ce qu'on a trouvé, c'est que l'éperlan se reproduit dans la rivière Péribonka et dans la rivière Ashuapmushuan, qui sont pas des rivières typiques, comme je dirais, de rivières pour la reproduction d'éperlan. C'est des rivières, des habitats de catégorie moyenne, en termes de qualité d'habitat pour la reproduction de l'éperlan.

2720 Donc des mauvaises années de reproduction combinées à une prédation élevée vont faire en sorte que les stocks ont descendu à un seuil justement critique.

2725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Donc ce qu'on comprend de votre réponse, c'est que oui, il y a des choses à faire dans l'aire d'alimentation, mais il est impératif de protéger les aires de reproduction.

2730 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Oui, parce que si tu as de l'éperlan et puis tu as pas de jeune ouananiche qui arrive des rivières, ça va pas mieux non plus pour la ouananiche.

2735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va, monsieur Émond?

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

2740

J'ai pas droit à d'autres questions?

PAR LE PRÉSIDENT:

2745

Bien, je vous suggère d'aller vous réinscrire lorsque je vais rouvrir le registre.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

D'accord, merci monsieur le Président.

2750

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Émond.

2755

JACQUES VALOIS

PAR LE PRÉSIDENT:

2760

J'appellerais monsieur Jacques Valois, de la MRC Domaine-du-Roy.

Bonsoir monsieur Valois.

2765 **PAR M. JACQUES VALOIS:**

Bonsoir monsieur le Président. Ma première question, ma première série de questions, si on peut l'appeler de même, ce serait alentour du cadre de gestion. Et à la page 112, le ministère de l'Environnement nous précise qu'il a analysé différents scénarios pour voir à la gestion de ce territoire-là. Par contre, dans le document, on ne retrouve rien.

2770

J'aimerais peut-être savoir quels sont ces scénarios-là, et quelle est l'analyse qu'ils ont effectuée des avantages et des inconvénients des différents scénarios.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pourquoi ils ont choisi celui qu'ils nous présentent.

PAR M. JACQUES VALOIS:

2780

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Alors madame Tremblay, s'il vous plaît.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur le Président, monsieur Gerardin va donner la réponse.

2790

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci.

2795 **PAR M. VINCENT GERARDIN:**

Monsieur le Président, vous allez permettre qu'on se remette un petit peu en mémoire, parce que c'est des scénarios qu'on a étudiés à l'époque et qu'après, à partir du moment où on a fait notre choix, on est resté beaucoup plus à l'aise et beaucoup plus familier avec le scénario qu'on a retenu.

2800

Il est évident que le premier scénario auquel on a pensé ou la première solution à laquelle on a pensé, monsieur le Président, c'est celle qui est un peu traditionnelle pour des fonctionnaires, qu'on n'a pas retenu très longtemps, c'est de dire: Bien, c'est une loi qui relève du ministère de l'Environnement et c'est le ministère de l'Environnement qui va assurer et dicter les orientations que pourrait prendre cette aire protégée.

2805

2810 D'autres scénarios, en termes de composition du conseil de conservation, où nous avons d'autres proportions, d'autres rapports, appelons ça pas des rapports de force mais rapports entre les différents acteurs et les différents intervenants dans la région, pour arriver à retenir ce que nous, nous avons considéré comme le meilleur équilibre à proposer à l'assemblée, devant la complexité et le nombre d'acteurs.

2815 Mais je ne sais pas si de montrer tous ces éléments, c'est véritablement pertinent, en ce sens que nous avons retenu un scénario que nous considérons plus équilibré que ce que nous avons étudié, enfin que les autres scénarios étudiés, où il fallait répondre à la fois à la représentativité de la région, et notre première préoccupation a été de dire, dans la région, il y a deux (2) grandes entités politiques, ou entités n'est peut-être pas le bon terme, mais il y a deux (2) MRC, on l'a vu tout à l'heure dans nos cartes, Domaine-du-Roy et MRC de Maria-Chapdelaine, il y a une communauté autochtone, nous avons dit, là nous avons les éléments de base de la représentativité politique, entre guillemets, ou des pouvoirs politiques, des pouvoirs d'administration.

2825 Et ensuite, nous sommes allés chercher le complément nécessaire, c'est-à-dire entre autres d'avoir des défenseurs des projets environnementaux et des projets de conservation, et la même chose, des défenseurs ou des gens capables de défendre et d'attacher des partenariats économiques, pour réussir cette volonté de mise en valeur de ce territoire-ci.

2830 Et le monde de l'éducation à l'intérieur, puisque nous considérons que les aires protégées sont des laboratoires extraordinaires pour la recherche.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Je vais quand même, vous posiez la question, monsieur Gerardin, tantôt, je vais quand même vous demander de déposer ce que vous avez présenté à l'écran.

2840 Mais de façon, en termes de structure, vous nous avez parlé de représentation au conseil de conservation et de mise en valeur, mais est-ce que tous les scénarios envisagés comprenaient le conseil de concertation, une société de gestion, le membre qui chapeaute?

Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui ont été essayés ou examinés, avec la même entité par exemple qui s'occupe de donner les orientations et de gérer le territoire?

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2845 Monsieur le Président, non. C'est évident qu'à l'origine, on a travaillé avec notre petite expérience, on a travaillé à partir de ce qui avait été proposé dans les aires protégées et à l'audience publique sur les Monts Groulx, c'est-à-dire un conseil de conservation avec d'ailleurs plus de membres, mais une représentativité un peu individuelle, c'est-à-dire que chaque 2850 organisme ou chaque acteur avait un siège.

Il n'a jamais été question, il n'en est toujours pas non plus question, mais on n'a pas eu de remarque non plus dans cette audience d'avoir une société de gestion, une délégation locale.

2855 Donc on a commencé ici en se disant, c'est vrai qu'on peut pas faire moins, et on doit faire mieux probablement, mais on a commencé en disant, il y a aura un conseil de conservation, point. Conseil de conservation, tout à l'heure madame Tremblay a expliqué pourquoi, suite à une question, on est passé du concept de conseil de conservation à celui de conseil de conservation et de mise en valeur. C'était notre premier exemple, c'est notre petite expérience.

2860 Et là ici, il a été clair, en arrivant dans ce territoire-ci, qu'on était dans une zone où il y avait déjà des activités, des acteurs qui géraient ce territoire-là, et on a mentionné la SÉPAQ, des acteurs qui sont en position future de pouvoir gérer ce territoire-là, et notre projet s'est défini à travers de nombreuses rencontres, ici au Lac-Saint-Jean, auprès des organismes, MRC, communauté ilnue de Mashteuiatsh et autres organismes environnementaux et de conservation
2865 du territoire.

Et le projet n'est pas une émanation de la réflexion seule des fonctionnaires, mais bien une intégration de ce qu'on a entendu et de ce qu'on pense qui est réaliste.

2870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je résume, si je synthétise, si j'ai bien compris, vous avez déterminé ça en concertation, et c'est plus sur la base, je dirais, d'éléments qualitatifs que quantitatifs. Ou j'ai mal compris.

2875

Il y a pas, je sais pas, d'étude économique?

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2880

Non, non.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est une concertation avec le milieu.

2885

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2890 C'est ça. Vous avez à l'écran, monsieur le Président, actuellement, juste un petit tableau synoptique des organismes et des pouvoirs politiques qui ont été rencontrés au cours de cet hiver, entre l'année 2003 et 2004, et c'est évidemment pas à travers des études économiques. Parce que si on commençait – de toute façon, je suis même pas certain comment on devrait prendre ce problème et comment ça peut nous mener à une proposition de représentativité et de fonctionnement efficace d'un conseil de conservation, à partir d'une étude économique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2895

Non, c'était un exemple, là. Il y a une brochette d'études qui auraient pu être faites.

2900

Mais je pense, par exemple la représentativité de la CLAP, la Corporation LACTivité pêche, elle est pas formellement sur le conseil de conservation et de mise en valeur, vous proposez un comité pour faire une liaison avec.

2905

Expliquez-moi donc, la FAPAQ gère ou administre une partie de la pêche, pour ce qui est de la réserve faunique, la CLAP pour ce qui est de la partie à l'aval des chutes de la Chaudière. Comment ça va se passer avec la réserve aquatique.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2910

La réserve aquatique telle qu'on la voit actuellement est le statut prépondérant, le statut territorial prépondérant et ne se compare pas, je dirais, avec tout le respect que j'ai pour les organismes dont on vient de parler, la CLAP et la réserve faunique, en ce sens que dans le cas de la CLAP, notre perception, notre compréhension de l'Association LACTivité pêche, c'est un pourvoyeur de services, c'est une des choses, donc le service de pêche, et en même temps c'est une association, un groupement de surveillance et donc, de bonne gestion d'une espèce, enfin pardon, pas d'une espèce, des poissons en général. Ils n'ont pas une autorité sur l'ensemble du territoire et sur l'ensemble des autres activités qui se passent au Lac-Saint-Jean ou dans les rivières.

2915

2920

La Société d'établissements de plein air est sur un territoire à l'intérieur duquel il y a des activités d'aménagement forestier, il pourrait y avoir des activités minières, ce qui ne sera pas du tout le cas de l'aire protégée de la réserve aquatique, actuellement.

2925

Ce que nous pensons, c'est que tant la CLAP que la SÉPAQ, mais dans le cas de la SÉPAQ, ça a été évident quelle était notre position ou notre vision de cet organisme ou comment on le voyait à travers notre projet, dans le cas je crois où vous m'avez posé la question, je ne vois pas la CLAP dans le conseil de conservation, actuellement, vous ne voyez ni pourvoyeur non plus, ni la CLAP à l'intérieur de ce conseil; ce qui ne veut pas dire que le modèle est bon.

2930

Notre raisonnement était le suivant: Dans ce conseil de conservation, ce qu'on veut avoir essentiellement, ce sont des gens qui sont en position de gestion et d'administration du territoire, exemple les MRC; en position de défense des objectifs généraux de la conservation, de la protection de la biodiversité. Mais que les partenaires comme la CLAP ou la Route des fourrures, ou ces organismes qui interviennent sur le territoire, pour différentes raisons, pourront venir déposer leur projet, pourront tenter d'influencer le conseil de conservation dans ses orientations.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2940 Alors je vais retourner à monsieur Valois, est-ce que ça fait le tour de la question pour vous?

PAR M. JACQUES VALOIS:

2945 Écoutez, j'aimerais bien qu'on puisse nous déposer l'avancé à la page 112, qui est mentionné, qu'effectivement qu'il y a différents scénarios qui ont été analysés, et j'aimerais bien qu'on puisse pouvoir les voir comme il faut. Parce que les informations que j'ai eues là, elles semblent incomplètes.

2950 Est-ce que c'est possible qu'on puisse les avoir?

PAR LE PRÉSIDENT:

2955 Bien, j'ai demandé tantôt le dépôt des différents scénarios qu'on a vu passer un peu vite à l'écran, donc ce document-là va être déposé, vous pourrez l'examiner.

PAR M. JACQUES VALOIS:

Parfait.

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

Votre deuxième question.

2965 **PAR M. JACQUES VALOIS:**

Toujours sur le cadre de gestion?

PAR LE PRÉSIDENT:

2970

Votre choix!

PAR M. JACQUES VALOIS:

2975 On fait état, effectivement, qu'il y a un conseil de gestion et de mise en valeur qui va être mis en place, associant les gens du milieu dans une sorte de processus de participation, consultation. Et ma question est que la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, on parle strictement de conservation.

2980 Et mais qu'on aborde les questions de mise en valeur à ce comité-là, quelle recevabilité que les gens du milieu vont pouvoir avoir, face à des projets de mise en valeur qui vont s'inscrire dans le respect du carcan qui va être donné par la réserve aquatique.

Plus précisément, est-ce qu'on peut...

2985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je suis pas sûr que j'ai bien compris, pouvez-vous préciser.

2990 **PAR M. JACQUES VALOIS:**

Plus précisément, est-ce que la loi a besoin d'être modifiée pour la mise en place d'un nouveau comité qui sera pas strictement de conservation mais de mise en valeur.

2995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, d'accord.

Bon, alors est-ce que vous avez compris la question?

3000 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Je pense que nous avons compris la question. Monsieur Gaudreau va y donner une réponse.

3005 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3010 Alors si le gouvernement a décidé d'une nouvelle législation en 2002, c'est pas par plaisir d'en avoir deux (2) ou trois (3) statuts de plus, et comme je vous ai indiqué au début de ma présentation, nous avons constaté effectivement qu'une des difficultés qu'on avait au Québec, de mettre en place des aires protégées, c'était que la plupart des statuts de conservation étaient des statuts extrêmement exclusifs, très fermés à un grand nombre d'activités, et qui avaient beaucoup de difficultés à intégrer les populations.

3015 Et ces constats-là ont amené le gouvernement à réfléchir à une nouvelle législation, qui permettrait dorénavant de soustraire trois (3) ou quatre (4) activités les plus dommageables à la biodiversité et contraires aux aires protégées, c'est-à-dire les activités énergétiques, les activités forestières et les activités minières, et de permettre toutes les autres activités possibles sur un territoire, en autant que ces activités-là ne contreviennent pas à un niveau de protection de la biodiversité.

3020

Alors les activités de chasse, les activités de pêche, les activités de piégeage, les activités de plein air, on pourrait même avoir, maintenir des camps, des chalets, tout ça est possible maintenant avec la nouvelle législation, en autant effectivement qu'on soit en mesure d'assurer un niveau de conservation de la biodiversité.

3025

Ça aurait pas été possible qu'on arrive, il y a deux (2) ans, avec ce qu'on propose et ce que vous demandez, avec un statut de réserve écologique, de parc, ou les vingt-deux (22) statuts qui existent au Québec et donc, il a fallu inventer une nouvelle législation, il a fallu se donner des nouveaux outils pour justement permettre, effectivement, l'atteinte d'objectifs de mise en valeur qui cadre plus aujourd'hui dans les mentalités de gestion durable du territoire et qui allie la conservation.

3030

Deuxièmement, on s'est donné aussi un outil qui est nouveau, qui est le plan de conservation. Autrefois, toutes les lois du Québec définissaient au départ dans la loi les activités interdites et les activités permises; il y avait pas de flexibilité, vous entriez dans le cadre ou vous pouviez pas entrer. Alors on s'est donné un outil réglementaire, qui a une force réglementaire, qui s'appelle le plan de conservation, qui donne au ministre toute la souplesse pour lui permettre effectivement de mettre en place les idées qu'on a déposées dans notre document.

3035

Alors il y a pas d'inquiétude à y avoir sur le plan légal, ce que nous proposons est tout à fait conforme à la loi, et conforme également au plan de conservation qui sera établi.

3040

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond à votre question?

3045

PAR M. JACQUES VALOIS:

Une petite complémentaire en terminant, je suis persuadé que la réponse sera pas trop trop longue non plus.

3050

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

3055

PAR M. JACQUES VALOIS:

Toujours au niveau du cadre de gestion, on s'aperçoit que c'est le ministère de l'Environnement qui va émettre les autorisations finales d'intervention qui vont pouvoir se faire à l'intérieur de ce territoire-là, et je me posais la question: Est-ce que le ministère a regardé la possibilité de déléguer à des instances, que ce soit le comité de conservation et de mise en valeur...

3060

PAR LE PRÉSIDENT:

3065

Ça, c'est pas une petite complémentaire, c'est une grosse question, ça, monsieur Valois!

PAR M. JACQUES VALOIS:

3070

Je vais aller me réinscrire, on la posera demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075

Mais bon, elle est posée, allons-y! En d'autres mots...

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

S'il vous plaît, oui, j'allais vous demander de nous aider.

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

En d'autres mots, est-ce qu'il y a une partie des activités de contrôle, de surveillance et de suivi qui vous sont attribuées dans le schéma et que vous conservez en vertu de la loi qui pourraient, demande monsieur Valois, être déléguée à une entité régionale.

3085

C'est ça votre question, monsieur Valois?

PAR M. JACQUES VALOIS:

3090

Oui.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3095

Oui, c'est tout à fait prévu dans la loi, ça peut être délégué par voie de convention du ministère à une autre organisation régionale.

PAR LE PRÉSIDENT:

3100

Mais comment, parce que dans le document, vous dites, nous sommes responsables, imputables et redevables au regard de la loi, alors comment vous assureriez-vous de la conformité de la chose.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3105 Par une convention qu'on devra convenir entre un délégataire éventuel, nous demeurons toujours imputables au sens de la loi, mais on peut discuter avec un délégataire pour lui confier des responsabilités. Mais nous demeurons les responsables ultimes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3110 C'est la réponse! Ça veut dire que c'est faisable.

PAR M. JACQUES VALOIS:

3115 C'est faisable. Merci, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

3120 Merci monsieur Valois.

RAYMOND BOULIANNE

3125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais appeler maintenant monsieur Raymond Boulianne.

Bonsoir monsieur Boulianne. Vous avez une question?

3130

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Oui, la question, c'est pour la map que le monsieur a marquée, qu'il a mis sur l'écran...

3135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Celle qui montrait les limites de la réserve aquatique?

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

3140

Oui, c'est en plein ça. Je voudrais la revoir là, pour lui dire qu'il y a des lots privés, c'est pas rien que des lots du gouvernement mais c'est bien, il y en a quatre (4) lots là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3145

Alors monsieur Gerardin, parce que j'imagine que c'est vous, en tout cas c'est à vous que monsieur – je vais passer par madame Tremblay, excusez-moi!

3150

Est-ce que vous pourriez, sur la base d'une carte qui nous montre les limites de la réserve aquatique, nous dire où sont situés les lots privés dans la partie aval de la réserve.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

3155

Monsieur le Président, ce soir, vous dire exactement où ils sont, non. Il est évident que dans le travail qu'on a réalisé et dans la délimitation fine de l'aire protégée, à moins de surprise, mais on travaille sur des fichiers informatiques...

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

3160

C'est pas celle-là, c'est pas cette map-là. C'est l'autre qui montrait...

PAR M. VINCENT GERARDIN:

3165

Mais toutes les cartes avec les limites sont toujours...

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

3170

Bon, celle-là, celle-là justement!

Vous aviez dit que c'était des lots...

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

Monsieur Boulianne...

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

3180

Vous aviez dit que c'était des lots du gouvernement, d'accord, mais il y a six (6) lots sur la pointe...

PAR LE PRÉSIDENT:

3185

Monsieur Boulianne, vous vous adressez à moi.

Quand vous dites, six (6) lots sur la pointe, pouvez-vous nous décrire un petit peu pour qu'on se retrouve sur l'image.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Oui, je vas aller vous le montrer.

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien là, vous prenez le micro, s'il vous plaît. Et puis vous dites pas juste "ici", parce que quand on va lire les transcriptions, on se retrouvera pas.

3195

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Ces lots-là, ici.

3200

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc ce sont les lots qui sont à la limite aval de la réserve.

Est-ce qu'ils sont dans la réserve ou à l'extérieur de la réserve?

3205

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Ils sont de l'autre bord de la rivière, ils sont pas supposés être dans la réserve. Mais là, on dirait qu'ils sont dans la réserve, parce qu'il a dit que les lots, oui, c'est les lots du gouvernement, par après. Et ça, je suis d'accord.

3210

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulianne, si on demande au ministère de l'Environnement, demain matin, de nous déposer un plan à une plus grande échelle, qui montre où s'arrête la limite et où s'arrêtent les lots, et là on regardera ça, et puis vous reviendrez...

3215

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

Je me suis fait dire par la MRC que j'étais même pas chez nous, que c'était pas mes lots. Et puis ils sont patentés et ils ont été donnés depuis 1931. Et puis j'étais bien chanceux, que c'était pas à moi les lots, qu'ils me reculeraient de là. Ça fait que c'est pas plaisant bien bien, se faire dire ça.

3220

3225

PAR LE PRÉSIDENT:

On va faire la vérification avec le ministère demain, d'accord, et puis après ça, selon ce qu'ils nous déposeront, on adressera la question à la MRC. Ça vous va?

3230 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Oui, oui. Et ça fait longtemps que je pose la question, moi, ça fait trois (3) ans que je la pose, la question.

3235 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-vous être là demain, monsieur Boulianne?

3240 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Oui, je peux être là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3245 OK. Alors on regardera ça demain, et on ira éventuellement voir monsieur Potvin, s'il a quelque chose à clarifier. À moins qu'il ait un complément d'information.

PAR M. JACQUES POTVIN:

3250 Peut-être que je pourrai fournir des plans. Et la MRC, comme gestionnaire des terres publiques, est allée en bornage avec monsieur Boulianne, et la ligne est établie maintenant.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 D'accord. Alors on verra ça demain, monsieur Boulianne. Merci beaucoup.

MÉLANIE DESROCHERS

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant madame Mélanie Desrochers, de l'UQCN, s'il vous plaît.

3265

Bonsoir madame Desrochers.

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

3270 Monsieur le Président, bonsoir. Est-ce possible d'avoir la diapo des trois (3) scénarios pour la gestion de ouananiche, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous voyez de laquelle il s'agit, monsieur Balej?

3275

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

Merci. Étant donné que le ministère de l'Environnement, et je cite, est redevable, imputable et responsable de la protection de la biodiversité, quel scénario des trois (3) suggère-t-il pour assurer la survie de la ouananiche.

3280

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors madame Tremblay, s'il vous plaît.

3285

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Oui monsieur le Président. Le ministère de l'Environnement n'a pas choisi aucun des trois (3) scénarios. L'exercice actuel est de consulter la région et les gens présents, pour qu'ils nous donnent leur appréciation sur un choix et les raisons de ce choix-là.

3290

PAR LE PRÉSIDENT:

Auriez-vous par hasard une préférence?

3295

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Les préférences sont partagées, monsieur le Président, à travers les divers intervenants du ministère de l'Environnement. Donc nous consultons.

3300

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, merci.

3305

Alors on va aller voir monsieur Gauthier. Vous, est-ce que vous avez un commentaire à formuler sur les propositions du ministère de l'Environnement?

PAR M. OMER GAUTHIER:

3310

Oui monsieur le Président. Chez nous, il est certain que nous, c'est un scénario avec partenariat, FAPAQ-MENV, qui nous intéresse, parce que pour nous, la protection de la ouananiche, c'est une chose qui fait partie de nos mandats aussi, et c'est un mandat justement qu'on met en force depuis plusieurs années, et qu'on travaille depuis plusieurs années à la protection de la ressource.

3315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc est-ce que c'est celui qui parle de la gestion contrôlée ou c'est indépendamment de ça, vous voulez être impliqué dans le scénario qui va être appliqué?

3320 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Nous, on veut garder droit de regard, justement, sur la gestion de la ressource ouananiche, parce qu'au-delà de l'aspect juste protection de l'habitat, pour la protection de la ressource ouananiche, il faut prévoir des modalités de pêche en rivière.

3325

Actuellement, dans notre acquisition de connaissances, on en est rendu là au cours des dernières années, la relation ouananiche-éperlan était connue depuis longtemps en termes de lien important, ce qui est connu depuis un certain nombre d'années, c'est, comment je dirais, les limites qu'il va falloir gérer dans le futur, en termes d'abondance de ces deux (2) ressources-là, pour trouver un équilibre. Ce qui implique de faire une pêcherie en rivière, à un moment donné, pour pas avoir trop de production en rivière pour réduire la production d'éperlan en lac.

3330

Donc il faut garder, nous autres, une possibilité d'intervention en rivière. Le scénario 1, qui dit statu quo, gestion de la ressource, ne parle que de la FAPAQ, oui, c'est une chose qui nous intéresse, oui.

3335

Mais par contre, le scénario 3, où on travaille de concert avec le MENV, oui, c'est une chose qui nous intéresse.

3340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il y a actuellement quelque chose qui se fait entre vos deux (2) organismes, pour arriver à proposer une façon de faire qui pourrait être modulée selon les propositions qui seraient issues de la présente consultation.

3345

PAR M. OMER GAUTHIER:

Monsieur le Président, il faut pas aliéner, comment je dirais, la ressource par un statut qui empêche de pouvoir intervenir pour maintenir un équilibre. Il faut garder, au niveau réglementaire, une possibilité d'intervention.

3350

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que cette vision vous agrée, est-ce que ça vous pose un problème, est-ce que vous voulez commenter?

3355

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3360 Non, pour l'instant, nous n'avons pas de commentaire à faire. S'il y a des discussions à poursuivre, on va les poursuivre avec la Société de la faune et des parcs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3365 Mais en termes de – je vais tourner ma question autrement!

Est-ce que la protection intégrale est l'option que vous privilégieriez? Et je vais nuancer, excusez-moi, protection intégrale de l'habitat et de l'espèce.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3370 Pour l'instant, nous autres, notre objectif, c'est de protéger la biodiversité, c'est de protéger l'ensemble de l'habitat et de l'espèce.

3375 Nous avons trois (3) scénarios qu'on a présentés dans le cadre de gestion, nous n'avons pas arrêté aucun des trois (3) scénarios, et avant d'arrêter et de développer, on sent le besoin que les gens nous disent ce qu'ils préfèrent, et avec les gens du milieu, on va développer le scénario qui va être préconisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

3380 Merci.

Est-ce que ça répond, madame Desrochers?

3385 Allez-y, finissez, madame Tremblay!

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3390 Et je voulais vous dire aussi que cet automne, la FAPAQ va réaliser des états généraux sur la ouananiche, donc on devra tenir compte de cet exercice démocratique dans la détermination du choix final pour la gestion de la ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Pour la solution qui va être retenue dans le cadre de la réserve aquatique.

Est-ce que ça va, madame Desrochers?

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

3400

Est-ce que si je comprends, donc il y a plusieurs inconnus dans le dossier de la ouananiche, ma sous-question donc, c'est... Non?

PAR LE PRÉSIDENT:

3405

Essayez, essayez, ça pourrait être votre deuxième question. Allons-y!

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

3410

Ce sera ma deuxième, il y en avait pas d'autre.

Si on applique le principe de précaution, puisqu'on ne connaît pas tout à fait le comportement, l'habitat, la réaction, etc., de la ouananiche, est-ce que de protéger intégralement une partie d'une des rivières où elle va se reproduire, est-ce qu'il n'y a pas là un intérêt pour la recherche pour d'autres aspects, et est-ce que ça pourrait pas être une partie intégrante pour mieux la comprendre.

3415

PAR LE PRÉSIDENT:

3420

Je suis pas sûr...

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

3425

Voulez-vous que je reformule?

PAR LE PRÉSIDENT:

3430

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

Est-ce que l'opportunité à l'intérieur d'une réserve aquatique ne peut pas être prise pour avoir un bout de segment de rivière où il y a pas d'exploitation pour aider à mieux comprendre la ressource.

3435

PAR LE PRÉSIDENT:

3440

Mais je pense que monsieur Gauthier a en partie répondu à cette question-là, mais allez-y donc pour un complément d'information.

PAR M. OMER GAUTHIER:

3445 Il faut comprendre que la rivière Ashuapmushuan, actuellement, représente un potentiel, c'est la plus grosse rivière à ouananiche; dans ce qui est actuellement disponible à l'espèce, c'est cinquante-huit pour cent (58 %) du potentiel théorique qui se retrouve dans cette rivière-là. Ce qui veut dire que c'est une production importante de jeunes ouananiches qui arrive dans le lac, c'est là que va arriver la majeure partie des poissons qui vont arriver dans le lac, de jeunes ouananiches, viennent de cette rivière-là.

3450 Si on ne contrôle pas cette production-là dans le futur, on va se retrouver avec des chutes d'éperlan drastiques, qui peuvent venir même mettre à terre ce stock-là lui-même. Alors il faut conserver une possibilité d'intervention, et de bien gérer la pêche, le prélèvement dans cette rivière-là comme dans le lac, comme dans les autres rivières, pour assurer un équilibre.

3455 Ce qui veut dire qu'une protection intégrale, où c'est qu'il y aurait aucune activité, pourrait mettre en péril la ressource, éventuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 Mais, parce que c'est ce que vous aviez dit tantôt, mais j'avais compris aussi que ce sera pas n'importe comment, vous allez évaluer et s'il y a lieu, vous allez évaluer la nécessité de, mais c'est pas une obligation et puis c'est pas forcément la solution qui va être retenue.

3465 Sauf que compte tenu qu'une trop grande augmentation de population de ouananiche pourrait mettre à terre les éperlans et, par conséquent, la population de ouananiche elle-même, vous vous gardez cette possibilité-là.

PAR M. OMER GAUTHIER:

3470 La possibilité, oui, de pouvoir pêcher en rivière. C'est important, ça devient une stratégie de gestion incontournable dans le futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

3475 Alors je vais vous accorder une autre question si vous en avez une, parce que c'était la même que la précédente.

PAR Mme MÉLANIE DESROCHERS:

3480 Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va? OK! Merci, madame Desrochers.

3485

YVES GAUTHIER

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Gauthier Yves, du Comité de l'environnement de Chicoutimi, s'il vous plaît.

3495

Rebonsoir monsieur Gauthier.

PAR M. YVES GAUTHIER:

3500

Rebonsoir monsieur le Président. Dans le document, monsieur le Président, sur le projet de réserve, on mentionne que la création de l'aire protégée sur la rivière Ashuapmushuan vise à garantir la pérennité de l'Ashuapmushuan.

3505

On sait que ce mécanisme de protection est l'œuvre du gouvernement, donc par le fait même des politiciens, et puis on sait que quand il y a des politiciens qui sont dans un dossier, on est soumis aux aléas de la politique où le rationnel ne fait pas toujours partie du cheminement des décisions qui sont prises. Et puis on a vu que malgré qu'il y ait des décisions qui soient prises à l'effet de décision X, que souvent, ces décisions-là sont remises en question par un gouvernement subséquent ou même, dans un contexte différent, les gouvernements vont les remettre en question.

3510

On a entre autres un exemple au niveau des mini-centrales, avec la rivière Trois-Pistoles, où en tout cas, on croyait que le dossier était clos, maintenant il y a des discussions qui refont surface.

3515

Alors je me demande si on envisage, au ministère, de non pas seulement donner un statut d'aire protégée, mais s'il y aurait pas un mécanisme, comme il se fait dans certains pays européens, où on accorde un statut disons quasi constitutionnel aux territoires qu'on désigne comme aire protégée, de façon à les mettre à l'abri de, disons, ces interventions gouvernementales qui pourraient venir remettre en question.

3520

C'est-à-dire disons, en 2004, on donne le statut de réserve aquatique à la rivière Ashuapmushuan, des élections surviennent X années plus tard, et le gouvernement en question décide, bon bien, le contexte économique étant ce qu'il est, on décide de remettre en question ce statut-là.

3525 Alors est-ce qu'il est possible d'accorder un statut où on exigerait peut-être plus qu'une simple majorité à l'Assemblée nationale pour venir modifier les aires protégées qui vont avoir été déclarées, pour s'assurer que vraiment, on conserve la pérennité telle qu'on mentionne.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530 Avant de poser voter question, on va peut-être demander au MENV, quelle est la pérennité supposée ou la durée de vie du statut accordé, et après ça, on ira avec votre question.

Madame Tremblay, s'il vous plaît.

3535

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Oui, je vais donner la parole à monsieur Gaudreau, s'il vous plaît.

3540 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

3545 D'abord, la loi prévoit, juste pour se remettre un peu dans les éléments de la loi, la loi prévoit deux (2) étapes. Une réserve provisoire, c'est pas indéfini dans le temps, et si c'est le cas, c'est parce que le gouvernement passé et le gouvernement futur considèrent que c'est un statut sérieux, et il faut pas éterniser l'élément provisoire, il faut un jour aboutir à une véritable réserve. Et donc, que le statut est de quatre (4) ans, et on peut le prolonger de deux (2) ans.

3550 Donc, on a un travail très important à faire en maximum six (6) ans, pour attribuer un statut définitif. Et ça, ça permet effectivement de consulter la population et de régler un ensemble de petits problèmes techniques. Mais ça assure, dès le départ, la conservation.

3555 Par la suite, effectivement, il n'y a aucune loi au Québec, et c'est pas une question de politicien, il n'y a aucune loi au Québec sur la conservation qui ne donne pas un pouvoir au gouvernement de décider, pour des raisons collectives, d'abolir un statut qui a été créé. C'est vrai pour les parcs, c'est vrai même pour les réserves écologiques, tous ces mécanismes de possibilités pour le gouvernement d'abolir un statut existant, ça existe aussi dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

3560 Mais le gouvernement a été prudent dans cette loi, et on ne peut pas abolir une réserve de biodiversité, une réserve aquatique, sans suivre le même processus qu'on a pris pour la créer. Et donc, audiences publiques, possibilité pour les citoyens de se faire entendre. Et donc, c'est pas un choix, parce qu'un politicien se lève le matin et il est plus content, il y a donc un processus qui est prévu dans la loi, qui donne effectivement une rigueur et un examen public d'une décision d'abolition d'une aire protégée.

3565

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la réponse, monsieur Gauthier.

3570 **PAR M. YVES GAUTHIER:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3575

Une autre question?

PAR M. YVES GAUTHIER:

3580

Oui. J'aimerais peut-être revenir sur la notion de bassin versant que j'ai esquissée, que j'ai abordée lors de la ma première apparition.

3585

On sait qu'avec la Politique nationale de l'eau, qui a été rendue publique, si ma mémoire est bonne, à la fin novembre 2002, c'est que le gouvernement, un peu toute la politique environnementale du Québec, maintenant, gravite un peu alentour de la gestion de l'eau, et les bassins versants ont été identifiés comme étant l'unité écologique appropriée, la plus appropriée pour gérer les territoires.

3590

Alors je me demande - et là, vous m'excuserez, j'ai l'air à hésiter, c'est parce que je formule ma question, j'avance en même temps que je la formule parce que pendant qu'on est assis, on écoute, alors on peut pas toujours faire les deux (2) choses en même temps – alors je me demande si le concept que j'évoquais tout à l'heure, si ça serait pas possible, est-ce que c'est envisageable que le conseil de conservation et de mise en valeur pourrait pas être appelé à jouer un rôle disons mixte de conseil de conservation et de mise en valeur et peut-être avoir un rôle de comité de bassin, pour tout le bassin versant de la rivière Ashuapmushuan.

3595

3600

Parce qu'on mentionnait tout à l'heure que les zones tampons font partie intégrante des aires protégées, sauf que ça signifie que ce qu'on protège, finalement, c'est que la rivière est l'aire protégée et les territoires, les côtes, les rives de la rivière seraient les zones tampons, alors on perd peut-être un peu l'objectif de conservation, de protection qu'on veut accorder de cette façon-là, il se trouve peut-être un peu dilué.

PAR LE PRÉSIDENT:

3605

Et votre question? Parce que là...

PAR M. YVES GAUTHIER:

3610 OK, alors ma question, c'est ça: Est-ce que ce serait possible que le conseil de conservation et mise en valeur ait un double rôle, à la fois de comité de bassin, pour une gestion plus intégrée de tout le territoire, et qui servirait, comme je le mentionnais tout à l'heure, de zone un peu plus souple dans ses critères et dans les activités qui sont interdites, et que ce même comité-là jouerait à la fois son rôle qui lui est présentement dévolu.

3615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

3620 Pour l'instant, on n'a pas envisagé qu'il y ait une gestion par bassin versant dans le bassin versant de la rivière Ashuapmushuan. Et pour l'instant, de considérer que le conseil de conservation et mise en valeur pourrait devenir le gestionnaire en même temps d'un comité de bassin et de l'aire aquatique, pour l'instant, ça nous apparaît pas souhaitable.

3625 Et ça paraît un peu mélangeant, on n'a pas l'impression que ça pourrait répondre aux besoins actuels de la création de l'aire aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3630 D'accord.

3635 On va peut-être aller voir monsieur Desrochers, parce qu'il nous a mentionné tantôt quelques exercices de conservation qui existaient déjà sur le territoire, à l'égard de l'exploitation des ressources.

3640 Est-ce que vous pouvez peut-être juste nous rappeler, notamment en matière de foresterie, ce qui se passe là, et puis ça va peut-être nous éclairer sur la demande de monsieur Gauthier.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

3645 Si on remet dans le contexte les différentes possibilités pour les citoyens, ou tout groupe d'intervention, ou tout intervenant dans un milieu peut, dans une phase de consultation des plans, intervenir et faire valoir son point de vue, ça, c'est ce qui est déjà prévu dans les différentes lois. Ça, c'est ce que vous demandiez de préciser.

En réponse à la question, je pense que la réponse, ça vient plus du ministère de l'Environnement qui a à regarder, au niveau des responsabilités du comité de gestion comme tel.

3650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est parce que, oui, le ministère de l'Environnement a une responsabilité à l'égard du territoire auquel il assure un statut de protection.

3655 La question de monsieur Gauthier, et je vous l'adresse, puisque c'est vous qui gérez certains droits sur le territoire, c'est: Est-ce que les attributions de ce conseil-là pourraient, en quelque sorte, dépasser les limites de la réserve aquatique, pour se prononcer sur toutes sortes de problèmes d'aménagement du territoire aux alentours de ladite réserve.

3660 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Tout à fait. Comme je disais, dans l'ensemble des processus, on est vraiment spécifique dans le secteur forestier, de ce que j'en déduis, mais le processus actuel des lois le prévoit déjà.

3665 Qu'il soit constitué dans un comité pour la gestion de la rivière, et ils veulent se prononcer sur l'ensemble des interventions, ils peuvent le faire dans le cadre actuel. Ça, il y a aucun problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

3670

Ça va?

PAR M. YVES GAUTHIER:

3675

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680

Bienvenue.

Alors voilà, je pense que pour ce soir, il est dix heures et demie (10 h ½), je pense qu'on va s'en tenir là, on va ajourner et on va reprendre demain après-midi, ici même, à treize heures trente (13 h 30).

3685

Et je rouvrirai le registre à ce moment-là, et on partira pour demain après-midi et, éventuellement, demain soir.

Alors merci à tous, passez une bonne nuit et à demain!

3690

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 JUIN 2004 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

3695

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3700

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3705